



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES
(CIMA)



INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES
(IIA)

BP : 1575 YAOUNDE- Tél : (+237) 222 20 71 52 – FAX : (+237) 222 20 71 51

E-mail : iaa@cameroun.com

Site web: <http://www.iiacameroun.com>

Yaoundé/Cameroun

RAPPORT D'ÉTUDES ET DE STAGE
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAITRISE EN SCIENCE ET TECHNIQUE
DES ASSURANCES (MST – A)
(Cycle II 14^{ème} promotion 2018 – 2020)

THEME :

**ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE
ASSURANCE AGRICOLE INDICIELLE AU NIGER**

PRÉSENTÉ ET SOUTENU PAR :

AMADOU ABDOU LATIF

Étudiant, 14^{ème} promotion MST-A
IIA/Yaoundé

SOUS LA DIRECTION DE :

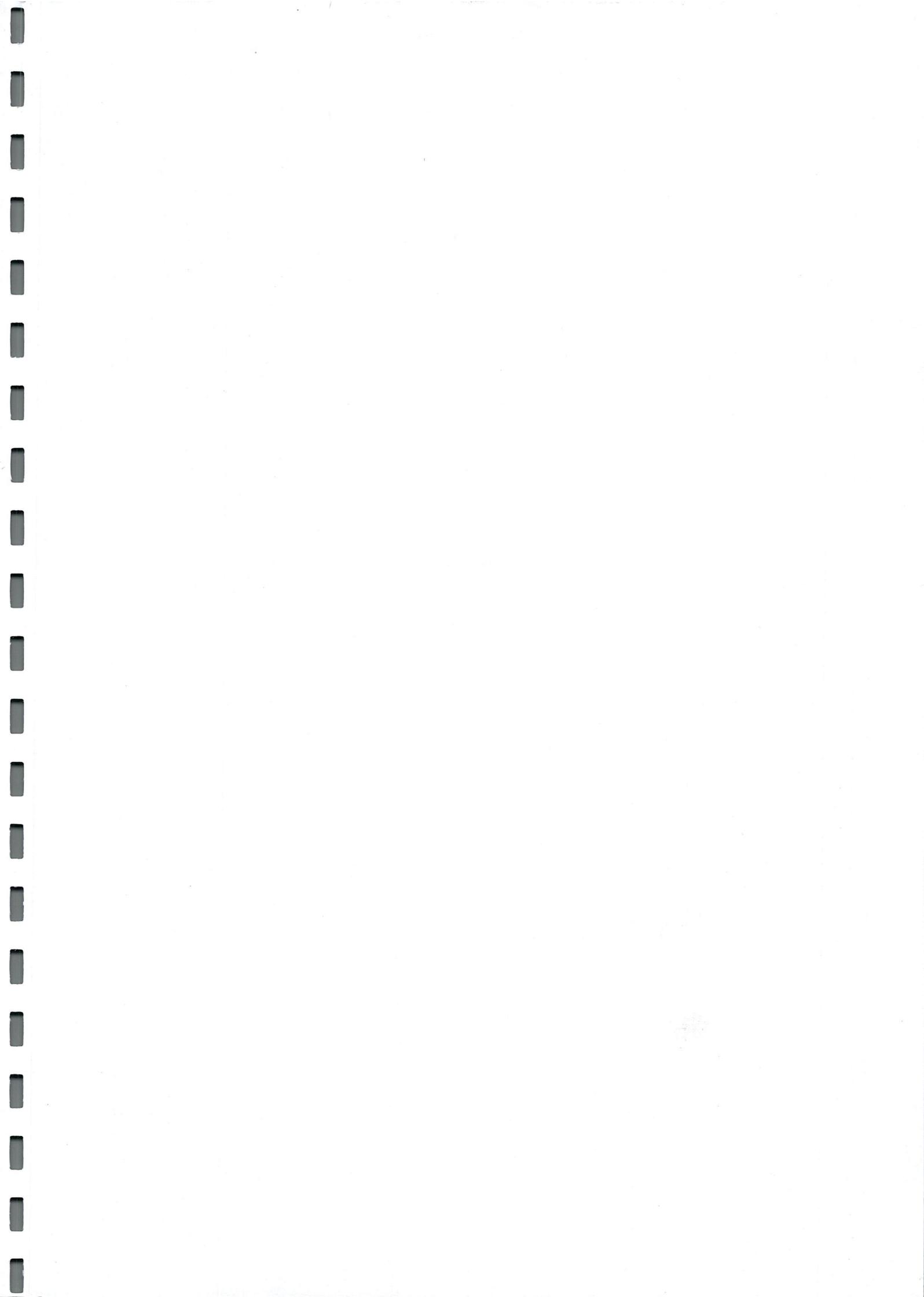
M. Harissou LIMAN BAWADA

Directeur Technique NIA
15^{ème} promotion DESS-A, IIA/Yaoundé
Dr MAICHANOU Ahamadou

Enseignant chercheur à IUT /UT Niger



Novembre 2020





CONFERENCE INTERAFRAICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

(CIMA)

INSTITUT INTERNATIONAL DES ASSURANCES

(IIA)



BP : 1575 YAOUNDE- Tél : (+237) 222 20 71 52 – FAX : (+237) 222 20 71 51

E-mail : jia@cameroun.com

Site web: <http://www.iiacameroun.com>

Yaoundé/Cameroun

RAPPORT D'ÉTUDES ET DE STAGE
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE MAITRISE EN SCIENCE ET TECHNIQUE
DES ASSURANCES (MST – A)
(Cycle II 14^{ème} promotion 2018 – 2020)

THEME :

**ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE
ASSURANCE AGRICOLE INDICIELLE AU NIGER**

PRÉSENTÉ ET SOUTENU PAR :

AMADOU ABDOU LATIF

Étudiant, 14^{ème} promotion MST-A
IIA/Yaoundé

SOUS LA DIRECTION DE :

M. Harissou LIMAN BAWADA

Directeur Technique NIA
15^{ème} promotion DESS-A, IIA/Yaoundé

Dr MAICHANOU Ahamadou

Enseignant chercheur à IUT /UT Niger



Novembre 2020

DEDICACES

À mes très chers parents, mon père SEYDOU AMADOU & ma mère née ABDOULAYE HAFISSETOU Pour tous vos sacrifices, toute votre confiance, toutes vos prières et votre amour. Trouvez en ce travail, le fruit de votre semence. Qu'ALLAH le tout miséricordieux veille sur vous et vous fasse miséricorde du paradis Firdows. AMIN

REMERCIEMENTS

Avant tout développement sur cette expérience professionnelle, Je rends grâce au tout puissant pour toute sa miséricorde infinie. Il apparait opportun de commencer ce rapport d'étude et de stage par des remerciements à ceux qui m'ont beaucoup appris au cours de ma formation, et même à ceux qui ont eu la gentillesse de faire de mon stage un moment très profitable.

Mes remerciements vont principalement à l'endroit de :

- Mes parents, pour tous les efforts financiers et leur soutien moral, sans lesquels je n'aurai pas pu achever ma formation à l'IIA,
- Monsieur Urbain ADJANON, Directeur Général de l'IIA et à tous ses collaborateurs ainsi qu'à tout le corps professoral de l'institut,
- Monsieur Dembo DANFAKHA, Directeur des études de l'IIA pour ses conseils et encouragements tout au long de la formation. Nous en ferons toujours usage même dans la vie professionnelle.
- Monsieur Abdou NOMA, Directeur National de contrôle des Assurances du Niger pour tout son soutien durant la formation,
- Monsieur ALMA Oumarou, PDG de la NIA S.A. pour tous les moyens mis à ma disposition pendant ma période de stage,
- Monsieur ABDOULAYE DAN MARADI Mahamadou DGA de la NIA S.A pour sa disponibilité et surtout ses encouragements,
- Monsieur Harissou LIMAN BAWADA, le Directeur Technique de la NIA S.A, mon maître de stage qui m'a formé et accompagné tout au long de cette expérience professionnelle avec beaucoup de patience et de pédagogie.
- Docteur AHAMADOU MAICHANOU, Co-directeur de thème pour sa disponibilité, son accompagnement et ses conseils.
- Monsieur Souley Ahmadou GAZALI DAF de la NIA pour son soutien et la mise à ma disposition des données statistiques nécessaires pour mon accompagnement.
- Monsieur Mahamane Sani RABO, Chef du Département contentieux sinistre et Monsieur Djafar DAN JIMA Chef du personnel de la NIA S.A pour leur accompagnement tout au long de mon stage,
- L'ensemble des employés de la NIA S.A. pour les conseils qu'ils ont pu me prodiguer au cours de mon stage de ces 3 mois.

- Ma tante chérie ABDOULAYE Halimatou Sadia qui est toujours présente pour moi pour tous ses efforts, soutiens et prières
- Monsieur Adamou MAROU SIDDO et El hadji Bachirou SALIFOU pour leurs soutiens indéfectibles
- Ma famille AMADOU SEYDOU pour leurs conseils et soutiens qui m'ont permis d'avoir toujours le moral haut.
- A El hadji LOUKMAN ZOUBEROU et El hadji BOUBACAR SALIFOU pour leur soutien qui n'a jamais manqué pendant toutes mes études supérieures
- DODO SOULEY Fatimata l'amour de ma vie pour sa confiance, sa compréhension, son soutien indéfectible pendant toute ma formation et son choix d'être toujours avec moi malgré toutes les péripéties de la vie
- Tous mes camarades de promotion et tous mes amis qui ont été dans ce combat.
- Tous nos aînés de IIA pour leur soutien et conseil.
- Parents amis et connaissances qui s'enquêtent toujours de mes nouvelles, m'ont soutenu et me citent dans leurs prières.

LISTE DES ABREVIATIONS

- AMAB** : L'assurance mutuelle agricole du Bénin
- BAD** : Banque Africaine de Développement
- BAGRI** : Banque Agricole du Niger
- BM** : Banque Mondiale
- CNAAS** : La Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
- CNSS** : Caisse National de Sécurité Sociale.
- CNEDD** : Conseil National de l'Environnement pour un Développement durable
- DAC/POR** : Direction de l'Action Coopérative et de la promotion des organismes ruraux
- C.A**: Chiffre d'Affaires.
- CIMA** : Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances.
- DNA** : Direction Nationale des Assurances.
- FANAF** : Fédération des Sociétés d'Assurances de Droit National Africaines.
- F CFA** : Francs de la communauté Financière Africaine.
- FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FISAN** : Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
- GIIF** : Global index insurance facility (mécanisme mondial d'assurance basée sur un indice).
- IARD** : Incendie Accident Risque Divers
- IFC** : l'international Financial corporation
- IRI** : Institut international de Recherche sur le Climat
- IAC** : Individuel Accident.
- IIA** : Institut International des Assurances
- NIA** : la Nigérienne d'Assurance et de Réassurances
- OHADA** : l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
- PPN** : Plateforme Paysanne du Niger
- PIB** : Produit Intérieur Brut
- PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- RCCM** : Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
- RMSI** : Cabinet indien d'analyse et de modélisation de risques
- RG/C** : Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel
- RECA** : Réseau National des chambres d'agriculture du Niger
- RCG** : Responsabilité Civile Générale.

S/P : Rapport Sinistre sur prime.

SPI : Standard Précipitation Index

3N : Nigériens Nourrissent les Nigériens

WBCIS : Weather Based Crop Insurance Scheme

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du chiffre d'affaire de la NIA pendant les 5 derniers exercice	7
Tableau 2 : Position de la NIA assurance sur le marché national	11
Tableau 3 : Couverture des engagements règlementés 2019	12
Tableau 4 : La marge de solvabilité de la NIA assurance 2019	13

LISTE DES FIGURES

Graphique 1 : Evolution du chiffre d'affaires de la NIA pendant les cinq dernier exercice.....	8
Graphique 2 : Structure du portefeuille de la NIA SA en 2015.....	9
Graphique 3 : Structure du portefeuille de la NIA SA en 2019.....	10
Figure 1 : Organigramme de la NIA assurances.....	15
Figure 2 : Carte de répartition des pluies au Niger.....	33

RESUME

Le présent rapport d'étude et de stage intitulé « Etude d'opportunité pour la mise en place d'une assurance agricole indicielle au Niger » comprend deux parties.

La première partie est consacrée particulièrement à la présentation de la Nigérienne d'assurances et de réassurances (NIA SA). Elle situe l'entreprise sur le plan géographique avant d'aborder son historique et ses objectifs. En suite étudie son environnement interne à travers sa forme d'administrations, sa structure sociale ainsi que les services et leurs fonctionnements. Elle aborde également l'analyse de ses activités à travers l'études de ses statiques et agrégats. En fin une énumération des tâches réalisées pendant le stage et l'apports du stage sur le plan professionnel et social.

La seconde partie est axée sur l'étude d'opportunité pour la mise en place d'une assurance agricole indicielle au Niger, afin de permettre aux compagnies d'assurance de saisir ses opportunités pour s'investir dans ce domaine nouveau et tirer profit d'un vaste marché inexploré. Pour ce faire, l'étude s'est portée d'abord sur le secteur agricole nigérien et les risques auxquels il est confronté ; avant d'illustrer la nécessité d'une assurance agricole indicielle au lieu de l'assurance agricole classique. Ensuite il a été relevé les conditions nécessaires pour la mise en œuvre d'une telle assurance avant de faire une proposition de mécanisme de mise en œuvre pour le Niger. Pour finir, les obstacles auxquels seront confrontés la mise en place de l'assurance agricole ont été relevés avant de donner des perspectives de solutions à long et à court terme.

Globalement, les conditions sont favorables pour la mise en œuvre d'une assurance agricole indicielle au Niger. Cependant il faut une réelle volonté politique et une coordination de tous les acteurs concernés pour faire de cette assurance une réalité au Niger.

ABSTRAT

This study and internship report entitled "Opportunity study for the establishment of agricultural index insurance in Niger" consists of two parts.

The first part is devoted particularly to the presentation of the Nigerian Insurance and Reinsurance Company (NIA SA). It situates the company geographically before discussing its history and objectives. Then studies its internal environment through its form of administration, its social structure as well as the services and their operations. It also discusses the analysis of its activities through the study of its statistics and aggregates. At the end, a list of the tasks carried out during the internship and the contributions of the internship on a professional and social level.

The second part focuses on the opportunity study for the establishment of index-based agricultural insurance in Niger in order to allow insurance companies to seize its opportunities to invest in this new field and take advantage of it. A vast unexplored market. To do this, the study first focused on the Nigerien agricultural sector and the risks it faces; before illustrating the need for index agricultural insurance instead of traditional agricultural insurance. Then it was to identify the conditions necessary for the implementation of such insurance before making a proposal for an implementation mechanism for Niger. Finally, the obstacles facing the establishment of agricultural insurance were raised before giving prospects for long and short-term solutions.

Overall, the conditions are favorable for the implementation of index-based agricultural insurance in Niger, however real political will and coordination of all the actors concerned are needed to make this insurance a reality in Niger.

SOMMAIRE

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS.....	ii
Liste des abréviations	iv
Liste des tableaux	vi
Liste des figures	vii
RESUME	viii
ABSTRAT	ix
SOMMAIRE.....	x
INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I : APERÇU DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL.....	3
CHAPITRE I : l'entreprise et son secteur d'activité	4
Section I : Présentation de la Nigérienne d'assurances et de réassurances.....	4
Section II : Description de la structure sociale de la Nigérienne d'assurances et de réassurances (NIA).....	14
CHAPITRE II : Cadres du stage à la NIA Assurance.	20
Section I : Outils de travail et rapport entre les différents organes et partenaires de la NIA Assurance.	20
Section II : Travaux effectués et apport du stage à la NIA Assurance.	24
PARTIE II : ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ASSURANCE AGRICOLE INDICIELLE AU NIGER	28
CHAPITRE I : Approche théorique et méthodique du thème	30
Section I : Notion d'assurance agricole indicielle.....	30
Section II : les conditions de mise en œuvre d'une assurance agricole indicielle	36
CHAPITRE II : Proposition de mécanisme de faisabilité pour la pratique de l'assurance agricole indicielle au Niger.....	43
Section I : Conditions d'assurabilités d'un risque agricole au Niger.....	43
Section II : Obstacles à la mise en œuvre de l'assurance agricole indicielle.	46
CONCLUSION GENERALE.....	49
BIBLIOGRAPHIE.....	50
Table des matières	52

INTRODUCTION GENERALE

L'assurance est une profession vue par le commun des mortels comme corporatiste ; alors que cette profession très ouverte existait depuis le 13^{ème} siècle. Le premier contrat d'assurance conservé jusqu' à nos jours a été émise en 1347 à Gênes, en Italie¹. Née dans le domaine des transports ; l'assurance a suivi l'évolution économique pour s'étendre dans la couverture des risques dans d'autres secteurs comme Incendie Accident Risques Divers (IARD) et la couverture des conséquences pouvant résulter d'un décès prématuré de l'homme ou de sa vie prolongée (assurance vie). Aujourd'hui l'assurance dépasse la couverture de ses risques classiques énumérés plus haut pour s'étendre à des risques nouveaux plus complexe comme les risques agricoles qui intéressent notre étude.

Ainsi les risques agricoles selon l'article 55 du code CIMA recouvre :

« - Les risques auxquels sont exposées les personnes physiques ou morales qui exercent Exclusivement ou principalement une profession agricole ou connexe à l'agriculture ainsi que leurs biens ;

- les risques auxquels sont exposés les membres du personnel employés par ces personnes physiques ou morales ainsi que leurs biens agricoles ;
- les risques auxquels sont exposés les membres de la famille des personnes physiques mentionnées ci-dessus ainsi que leurs biens agricoles, lorsqu'ils vivent avec elles sur leur exploitations ».

Cette branche d'assurance en 2019 a atteint 19.5 milliards de dollars USD en prime pour l'essentiel des pays du Nord dont 0,5% pour l'Afrique soit 100 millions (GIIF² octobre 2012). Cela montre combien de fois le marché de l'assurance agricole est peu développé en Afrique et en particulier dans la zone CIMA³ où on ne compte que deux

¹ Les grands principes de l'assurance (François Couilbault ; Constant Eliashberg et Michel Latrasse) 6^{ème} édition.

²Global index insurance facility (mécanisme mondial d'assurance basée sur un indice).

³ Conférence inter africaine des marchés d'assurance.

compagnies d'assurance agricole (AMAB⁴ et la CNAAS⁵). Or pour l'essentiel des pays membres de la CIMA à l'instar du Niger le secteur de l'agriculture représente 80% de la population active et contribue à hauteur de 40 % du PIB national. Il est donc important de s'interroger sur les facteurs freinant le développement de ce secteur d'assurance sur notre marché commun d'où l'intérêt de notre étude sur l'assurance agricole indicielle au Niger.

En effet l'assurance agricole classique peine à se développer sur le marché CIMA pendant très longtemps avec des tentatives d'implémentation au Bénin ; en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Sénégal. Cela n'a pas fonctionné dans la plupart de ses pays à cause du fait que l'agriculture dans la zone est soumise à de nombreux risques en particuliers les aléas climatiques et la volatilité des marchés. Aussi l'asymétrie d'information et l'aléa moral sont de mise avec l'assurance classique. Ce qui ne favorise pas la mise en œuvre de l'assurance agricole classique basée sur le principe indemnitaire. Nous faisons donc recours à l'assurance agricole indicielle qui paraît plus adapter aux situations climatiques de notre environnement caractérisé par les aléas climatiques et des petites productions rendant l'assurance classique trop couteux pour les producteurs et la gestion trop lourde pour les assureurs freinant ainsi le développement tant de l'assurance que du secteur économique.

L'assurance agricole indicielle consiste à indemniser les assurés dès lorsqu'un indice (de rendement ou de précipitation) atteint ou est inférieur à un seuil prédéfini dans le contrat d'assurance. Ce type d'assurance est une innovation apportée par le code CIMA en 2012 en son livre VII "Micro-assurance" art 705 alinéa 2. Dès lors il est question de savoir qu'elles sont les opportunités de sa mise en œuvre sur le marché CIMA ?

Nous allons dans le cadre de ce rapport d'étude et de stage faire un aperçu de la Nigérienne d'Assurances et de Réassurances (NIA) qui nous accueille pour le stage (Partie I) et par la suite étudié les opportunités pour la mise en place d'une assurance agricole indicielle au Niger (Partie II).

⁴L'assurance mutuelle agricole du Bénin.

⁵La Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal

PARTIE I : APERÇU DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Le programme de formation à l'IIA fait obligation aux étudiants la réalisation d'un stage pratique. C'est en ce sens que nous avons effectué notre stage à la Nigérienne d'Assurances et de Réassurances (NIA) du 21/07/2020 au 28/10/2020.

Dans cette première partie de notre rapport d'étude et de stage, nous décrivons l'entreprise d'accueil et ses activités (chapitre 1), puis nous dressons un état des lieux de ce que nous y avons appris (chapitre 2).

CHAPITRE I : l'entreprise et son secteur d'activité

Les compagnies d'assurance étant des sociétés commerciales sont régies par le droit communautaire de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) des sociétés commerciales comme droit général et le droit communautaire de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) comme droit particulier. Cet arsenal juridique impose des conditions relatives à l'identification de la société et à son organisation sociale. C'est pourquoi ce présent chapitre est destiné à présenter la NIA Assurance en tant qu'entité en première partie (SECTION I) et la description de sa structure sociale en seconde partie (SECTION II).

Section I : Présentation de la Nigérienne d'assurances et de réassurances

Cette section est consacrée d'abord à l'historique, aux missions et aux objectifs de la NIA dans un premier temps, puis dans un second temps, elle présente quelques statistiques relatives à ses activités.

Paragraphe I : Historique, mission et objectifs de la (NIA)

A. Historique de la Nigérienne d'assurances et de réassurances

Créée le 02 juin 1999 par l'arrêté n° 201/MF/RE/P/DGE/DA du 02 juin 1999, la Nigérienne d'Assurances et de Réassurances est une société anonyme. Elle est régie par le code des assurances des pays membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA). Mais les activités de la société n'ont véritablement commencé qu'à partir du 1^{er} janvier 2000, avec un capital social à la création de 300 000 000 de FCFA.

Située à l'avenue **Salaman** en face du **grand marché de Niamey** à la création, la NIA se trouve actuellement à l'avenue de l'entente dans son nouveau siège à **Wadata**.

La Nigérienne d'assurances et de réassurances (NIA), de sa création son capital social a connu une importante évolution au fil du temps et passe successivement à six cents millions (600.000.000) CFA en 2005, à un milliard Deux Cents Millions (1.200.000.000) CFA suite à la mise en œuvre du règlement n° 0001/CIMA/PCE/SG/2007 du Conseil des Ministres des assurances concernant l'article 329-3 du code CIMA relativement à l'augmentation du

capital des compagnies d'assurances. Au jourd'hui la NIA est en conformité avec le règlement CIMA N° 007/CIMA/PCMA/CE/2016 du 08 avril 2016 qui modifie le précédent en imposant un capital social minimum de 5 000 000 000 FCFA dans 5 ans (2021) en passant par une première étape de 3 000 000 000 FCFA à la date du 31 mai 2019 ce qui porte le capital social actuel de la NIA Assurance à 3 500 000 000 FCFA. Donc conforme aux exigences de la loi.

Inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Niamey sous le N°44/RCCM/99 du 22 Janvier 1999, la NIA se retrouve en 2005 avec un nouveau N° RCCM-NI-2005-B-1006. Elle s'est enregistrée à la CNSS avec le numéro d'immatriculation de l'employeur 34.660 et est aussi identifiée au numéro d'identification fiscale : NIF N°3618 R.

Membre du Comité des Assureurs du Niger, la NIA Assurance est aussi membre de la Fédération des Sociétés de droit National Africaines (FANAF) et du Réseau **Globus**. La NIA se beigne aussi dans un environnement concurrentiel composé de huit (8) compagnies d'assurance dont deux (2) dans la branche vie et les six (6) autres dans la branche IARDT⁶. Qu'en est-il de ses objectifs ?

B. Mission et objectifs de la Nigérienne d'assurances et de réassurances

La Nigérienne d'assurances et de réassurances se fixe comme objectifs :

- D'effectuer toutes les opérations d'assurances et de réassurances contre les dommages pouvant atteindre les personnes dans leurs biens et engager leurs responsabilités tout en offrant un service de qualité ;

⁶Incendie Accident Risque Divers, qui regroupe l'ensemble des branches dommages en opposition à la branche vie.

- De mettre sur le marché, de nouveaux produits adaptés aux besoins du public, dans l'optique d'être le leader du marché en termes de chiffre d'affaires et des résultats ;
- Le respect des normes et la qualité dans les souscriptions, la recherche constante d'une amélioration de la structure financière de l'entreprise, le souci permanent d'avoir les meilleurs ratios de solvabilité et de couverture des engagements règlementés.
- Mobiliser des ressources financières à partir des opérations d'assurances et de réassurances afin de promouvoir le développement de l'assurance au Niger ;
- Effectuer toutes les opérations qui consistent à faire participer la NIA Assurance dans les actions des sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son activité sociale.

Paragraphe II : statistiques de la Nigérienne d'assurances et de réassurances.

Dans ce présent chapitre il s'agira d'étudier l'évolution du chiffre d'affaires de la NIA Assurance à travers les données statistiques en première partie (A) et de ressortir quelques agrégats en deuxième partie (B).

A. Evolution du chiffre d'affaires de la Nigérienne d'assurances et de réassurances

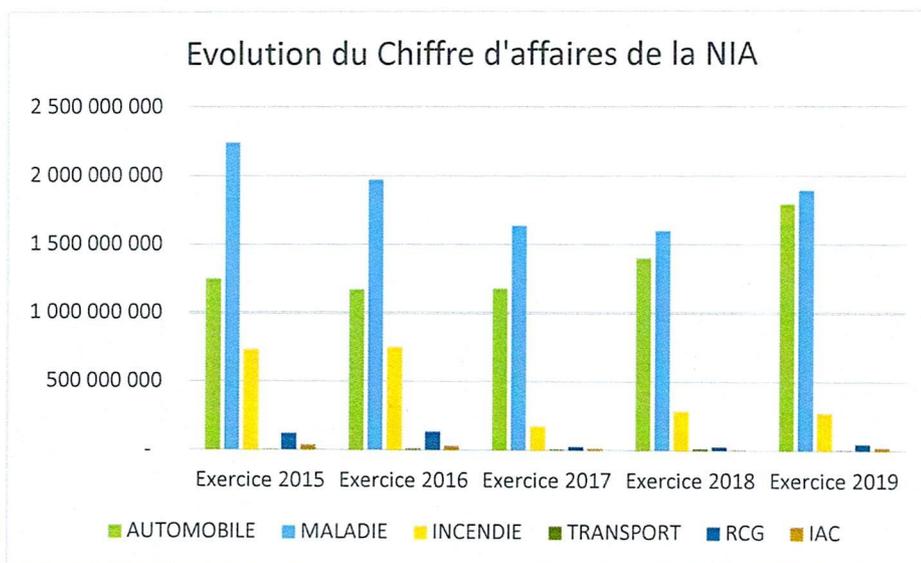
Le tableau 1 résume l'évolution du CA de la société entre 2016 et 2019. Globalement le chiffre ne fait que décroître d'année en année. Cependant, On constate une baisse significative du chiffre d'affaires des années d'exercices 2016 et 2017 ; cette baisse se justifie par la rude concurrence sur le marché nigérien qui a conduit à la perte de certains risques d'une grande importance en apport de primes au portefeuille de la NIA. Cela peut aussi s'expliquer par l'avènement de deux nouvelles compagnies IARD sur le marché prenant alors une part du marché.

Tableau 1 : Evolution du chiffre d'affaires de la NIA entre 2016 et 2019

BRANCHE	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
AUTOMOBILE	1 253 796 835	1 176 311 691	1 182 030 545	1 403 354 458	1 796 519 628
MALADIE	2 244 733 743	1 972 887 866	1 639 183 478	1 604 021 188	1 896 527 334
INCENDIE	736 427 798	752 895 398	176 993 002	288 285 926	277 263 232
TRANSPORT	9 677 132	14 064 781	11 746 965	16 390 589	8 141 196
RCG	124 284 312	134 290 794	29 044 127	29 576 817	50 664 316
IAC	39 451 466	33 854 055	16 486 212	8 263 288	23 011 668
TOTAL	4 408 371 286	4 084 304 585	3 055 484 329	3 349 892 266	4 052 127 374

Source : Les états financiers de la NIA Assurance.

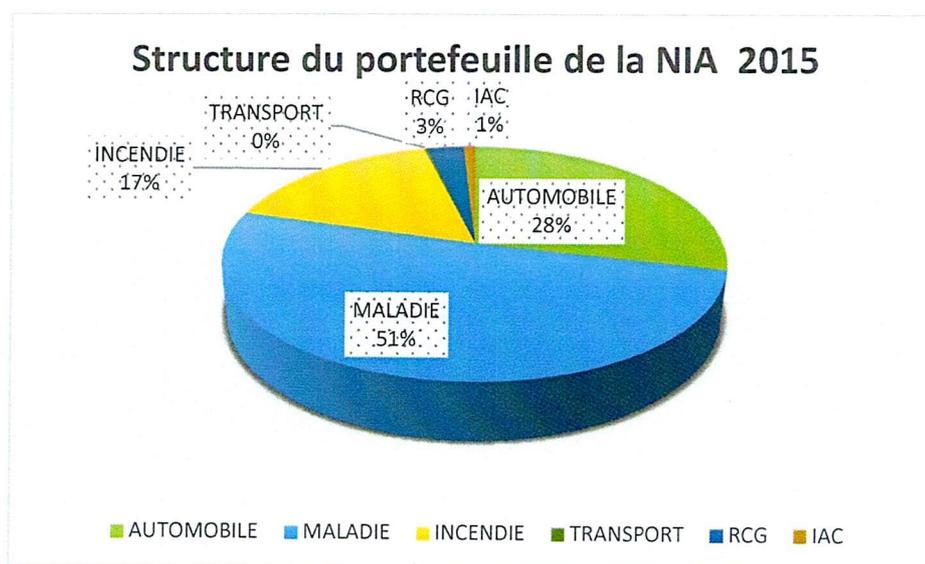
Graphique 1 : Évolution du C.A de la NIA S.A. pendant les 5 derniers exercices



Source : Les états financiers de la NIA

Nous constatons qu'il n'y a pas eu d'évolution du chiffre d'affaires dans la branche transport. Malgré que le Niger soit un pays sans littoral, le transport terrestre de facultés est très développé avec une obligation d'assurance de facultés. C'est la même situation pour ce qui concerne la branche Individuel Accident (IAC) et Responsabilité civile générale (RCG). Il s'agit probablement d'un problème de politique commerciale. En effet la NIA ne dispose pas d'un service commercial opérationnelle ce qui constitue un handicap pour l'amélioration de sa production. Afin d'agrandir son portefeuille dans les branches non assujetties à l'obligation d'assurance pour lesquelles 'l'assurance ne s'achète pas mais ce vent ' la NIA doit revoir sa politique commerciale.

Graphique 2 : Structure du Portefeuille de la NIA S.A. en 2015



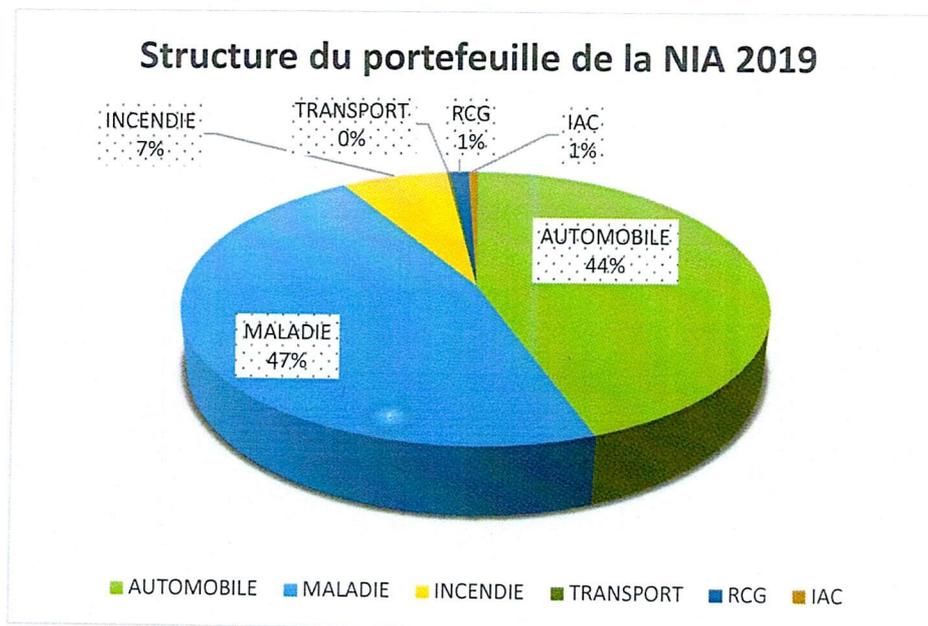
Source : Les états financiers de la NIA

Observation :

On constate à l'évidence qu'en 2005 la moitié du chiffre d'affaires de la NIA était constituée par les risques maladie ce qui rendait la société vulnérable, la maladie étant généralement déficitaire. Par exemple en 2019 le ratio S/P en maladie était de 84,23%. Les risques incendie, transport, Responsabilité civile générale (RCG) ; Individuel Accident (IAC) qui devaient pouvoir compléter le déficit sont malheureusement insignifiant, soit les $\frac{1}{4}$ du portefeuille.

Que nous donne la structure du portefeuille actuel ?

Graphique 3 : Structure du Portefeuille de la NIA S.A. en 2019



Source : Les états financiers de la NIA

Par rapport à la structure du portefeuille de 2015, celui de 2019 est caractérisé par une forte évolution du chiffre d'affaires dans la branche automobile et une baisse dans les branches IARD. Nous allons illustrer certains agrégats

B. Les agrégats de la NIA Assurance

Dans cette partie nous allons illustrer par des tableaux d'abord, la production sur le marché nigérien, en suite la marge de solvabilité de la NIA et le taux de couverture des engagements règlementés.

Tableau 2 : Position de la NIA ASSURANCE sur le marché national.

COMPAGNIE	2019	2018
NIA ASSURANCES	4 052 127 374	3 349 892 266
CAREN	7 563 000 000	6 066 469 513
SAHAM	2 600 000 000	3 468 358 102
SNAR LEYMA	5 111 000 000	4 680 000 000
SUNU IARD	5 945 000 000	4 490 000 000
MBA	2 100 000 000	2 000 000 000
SUNU VIE	6 061 000 000	6 100 000 000
CNA VIE	1 200 000 000	576 000 000
TOTAL	34 632 127 374	30 730 719 881

Source : DNA du Niger

Observation : Avec une réalisation de 4 052 127 374 FCFA au 31/12/2019, la Nigérienne d'assurances et de Réassurances occupe le 4^{ème} rang avec une part de 14,78% du marché non vie.

Tableau 3 : Couverture des engagements réglementés avec application des règles de dispersions et de limitations 2019

TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES	5 353 714 153		
	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
Total des actifs admis en représentation	11 229 744 814	10 922 747 998	6 798 584 790
Taux de couverture des engagements			127%
Excédent de couverture			1 444 870 637

Source : Les états financier de la NIA

Il y a un excédent de couverture de 1 444 870 637 FCFA. Cela montre que la compagnie dispose d'un actif suffisant pour couvrir l'ensemble des engagements pris à l'égard des assurés ; de leurs ayant droits ainsi que de tous leurs créanciers.

Tableau 4 :la marge de solvabilité de la NIA 2019.

RUBRIQUE	REALISATION
MARGE DISPONIBLE	5 660 127 142
MARGE MINI EXIG (METHODE DE PRIME)	601 358 745
SURPLUS DE LA MARGE	5 058 768 397

Source : Les états financier de la NIA

La NIA dispose d'une marge suffisante cela montre que la NIA à une bonne santé financière.

Section II : Description de la structure sociale de la Nigérienne d'assurances et de réassurances (NIA)

Toute entité est organisée, structurée et hiérarchisée pour l'accomplissement des tâches afin d'atteindre les objectifs à elle assignés. La NIA ne fait pas l'exception ; c'est pourquoi nous allons parler de l'organisation et du fonctionnement de la NIA Assurances (paragraphe I) et les produits commercialisés (paragraphe II)

Paragraphe I : Organisation et fonctionnement de la NIA

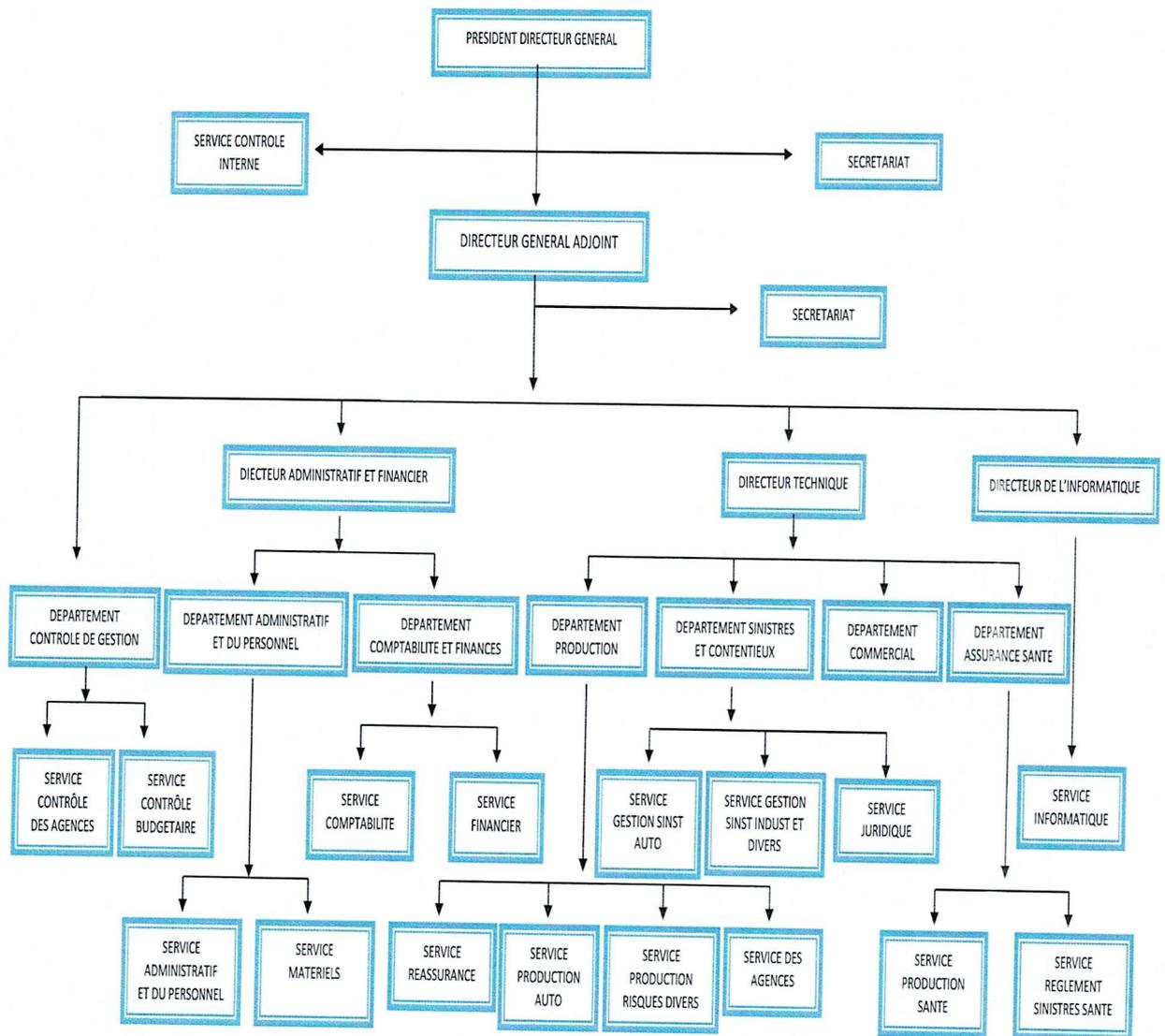
Il s'agit de présenter l'organisation de la NIA à travers son organigramme (A) et le fonctionnement de chaque organe (B)

A. Organisation de la NIA Assurance

Conformément à l'acte uniforme OHADA, une société anonyme peut-être administrée sous deux formes. Soit société anonyme avec conseil d'administration, soit une société anonyme avec administrateur général.

La NIA Assurance a opté pour la première forme d'administration. C'est pourquoi la NIA Assurances comprend un organe d'administration : **le Conseil d'Administration** et une **Direction Générale** assurée par une personne physique en l'occurrence le **Directeur Général** ou le **Président Directeur Général** en cas de cumul par la même personne des fonctions du **Président du Conseil d'Administration** et de **Directeur Général** comme le cas typique de la NIA assurance. L'organigramme de la NIA Assurance se présente comme suit :

Figure1 : Organigramme de la NIA assurance.



Cependant il est à noter que sur les sept (7) départements quatre (4) seules sont véritablement effectifs et opérationnels :

- Production et Réassurance
- Département assurance santé
- Sinistre et contentieux
- Département Administratif et Financier

D'autre étant pour l'instant rattachés à ces quatre départements sus énumérés. Qu'en est-il de leurs fonctionnements ?

B. Fonctionnement des organes de la NIA Assurance

Pour le fonctionnement nous allons faire fi des organes d'administration et de direction qui sont des organes de gestion et de direction pour nous focaliser sur les organes d'exécutions notamment les quatre départements véritable poumons de l'activité d'assurance.

✚ DEPARTEMENT PRODUCTION ET REASSURANCE

La fonction de production porte sur la gestion des contrats d'assurance et des intermédiaires. Ce département est rattaché à la direction technique. La fonction de production intègre les activités suivantes :

- ✓ Emission des quittances et facture y afférentes aux contrats d'assurances
- ✓ Suivi de l'évolution des contrats d'assurances, notamment donner aux assurés toutes informations nécessaires relatives aux contrats d'assurances, établir ou traiter toutes correspondances à destination ou en provenance des assurés,
- ✓ Supervision et coordination de l'activité des services rattachés.
- ✓ Contrôle et validation de la tarification des risques
- ✓ Visite de risques sur le terrain en cas de nécessité
- ✓ Gestion des contrats en coassurances
- ✓ Gestion des affaires apportés par Globus
- ✓ Enregistrement de la production et tenue des supports d'enregistrement

- ✓ Suivi, contrôle et correction des listings informatique de production.

Les services rattachés sont :

- Les bureaux directs
- Les services de contrôle des intermédiaires (agences et suivie des courtiers)
- Services réassurance

Les bureaux directs sont érigés en services chargés de la production dans la localité où ils sont installés

Service contrôle des intermédiaires qui se charge du contrôle sur pièces et sur place des bureaux directs, des agences générales, et de la gestion des relations avec les courtiers.

Service de réassurance qui se charge de suivre les relations entre la NIA Assurance et les réassureurs ; s'assurer du renouvellement annuel des traités ; répondre aux besoins des départements en matière de réassurance ; élaborer les comptes de réassurance.

✚ DEPARTEMENT SINISTRE ET CONTENTIEUX

Ce département est rattaché à la direction technique et comporte cinq (5) services :

- **Le service sinistre matériel** chargé du suivi des sinistres matériels
- **Le service sinistre corporels** chargé du suivi des sinistres corporels
- **Le service enregistrement et suivi des réclamations**, chargé de l'ouverture et l'enregistrement des sinistres d'une part et de la réception et du renseignement des victimes et des assurés d'autre part.
- **Le service contentieux** chargé de suivre les dossiers en contentieux.

✚ DEPARTEMENT D'ASSURANCE MALADIE

Également sous la coupe du directeur technique, il comporte deux (2) services :

- **Service souscription** chargé de la production et de la veille commerciale.

- **Service sinistre** chargé d'analyser les demandes de remboursement et les pièces de réclamation afin de déterminer le montant des remboursements et de délivrer les prises en charge. Le service comporte deux (2) sections :
 - ✓ Une section remboursement
 - ✓ Une section prise en charge.

✚ DEPARTEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Rattaché à la direction Administratif et financier, Il comprend :

- **Un service administratif et du personnel** chargé de la gestion des ressources humaines et de la documentation générale
- **Le service matériel et suivi des immobilisations**, chargé de la gestion des ressources matérielles et des consommables.
- **Service comptabilité** chargé de l'enregistrement comptable de toutes les opérations comptables non techniques relatives à la gestion de l'entreprise, des dépôts à la banque et des rapprochements bancaires, tenue des livres.
- **Service financier** chargé de la gestion financière des dépenses, de la gestion des chèquiers, des relations bancaires et des règlements, l'établissement des chèques et ordres de virement

Il reste à voir la NIA en tant que compagnie d'assurance les produits qu'elle commercialise.

Paragraphe II : Produit commercialisés par la NIA Assurance et circuit de commercialisation.

Il s'agit d'énumérer les produits commercialisés par la NIA Assurance (A) et le circuit de distribution (B).

A. Produits commercialisés par la NIA Assurance

A l'instar des autres compagnies d'assurance de la zone CIMA, le produit phare de la NIA Assurance reste l'assurance automobile (La responsabilité civile automobile) à cause de son caractère obligatoire.

La NIA Assurance commercialise également les produits suivants :

- ✓ Assurance Maladie,
- ✓ Assistance Voyage,
- ✓ Multirisques Habitation,
- ✓ Tous Risques Informatique,
- ✓ Globale de Banques,
- ✓ Responsabilité Civile générale
- ✓ Incendie et Risques Divers,
- ✓ Transports,
- ✓ Construction,
- ✓ Individuelle Accident,
- ✓ Aviation
- ✓ Les risques techniques (bris de machine, tous risques chantier /montage)
- ✓ Et l'assurance caution dont l'agrément vient d'être obtenu récemment.

Pour atteindre ses objectifs la NIA Assurance adopte une stratégie de distribution qui tend plus vers la distribution directe.

B. Circuits de distributions des produits de la NIA Assurances

La NIA principalement dans sa politique de distribution a opté pour la distribution directe. A travers ses bureaux direct de souscription installé partout sur le territoire nigérien et pour les intermédiaires elle ne travaille qu'avec ses agents généraux et quelques courtiers de la place. La NIA Assurances dispose actuellement un total de neuf (09) bureaux directs de souscription et d'agents généraux et trois (3) courtiers comme partenaires sur lesquelles nous reviendrons.

Nous ne pouvons pas parler de la NIA Assurance sans parler de notre cadre interne de stage dans l'environnement global de l'entité.

CHAPITRE II : Cadres du stage à la NIA Assurance.

Toute entité est située dans un environnement global qui permet de l'identifier parmi tant d'autres et contient son environnement interne propre à elle. Nous avons eu à présenter la NIA Assurances dans son cadre global. C'est l'occasion maintenant de sonder son cadre interne. C'est pourquoi dans ce présent chapitre nous allons aborder l'outil de travail et le rapport entre les différents organes et partenaires de la NIA Assurances (Section I) et ensuite les tâches réalisées (Section II).

Section I : Outils de travail et rapport entre les différents organes et partenaires de la NIA Assurance.

Dans la réalisation de ses tâches toute entité a besoin d'un outil de travail qui divers selon ses besoins et ses objectifs à atteindre (Paragraphe I) mais également de partenariat (Paragraphe II).

Paragraphe I : Outil principal de travail à la NIA Assurances.

La NIA Assurances utilise principalement un logiciel informatique sur lequel nous avons eu la chance de travailler (A) ; cependant elle est en projet d'acquisition d'un logiciel plus performant afin de pallier les insuffisances du logiciel actuel et dans les perspectives de suivre la digitalisation des compagnies d'assurances en cours ou du moins du secteur des assurances dans la zone CIMA (B)

A. Logiciel de travail à la NIA Assurance.

Nous avons préféré parler du service informatique de la NIA Assurance dans cette partie au lieu de le faire dans la présentation précédente compte tenu de son importance pour le fonctionnement de l'entreprise et dans le suivi du logiciel. Ce service s'occupe de l'étude et du suivi de projets informatiques ; l'administration du réseau informatique ; la définition et du suivi des stratégies d'intégration et de maîtrise de l'outil informatique dans les tâches

quotidiennes des agents ; de la conception d'applications informatiques ; de l'exploitation, de la maintenance et du développement du patrimoine informatique.

Le logiciel actuellement utilisé s'appelle AS/400 ARIAN 2000, AS/400 est une gamme de mini-ordinateurs IBM apparue début février 1987. Il est composé d'éléments matériels et logiciels, comportant notamment une base de données et des éléments de sécurité avancés. La force de AS/400 réside dans la modularité de ses éléments constitutifs lui conférant un haut degré d'adaptabilité et de sécurité. Son système d'exploitation est appelé OS/400 et repose sur une couche appelée MI (machine interface) chargée de fournir un ensemble de fonctions (API application programming interface) que les applicatifs doivent utiliser afin de s'interfacer avec le matériel.

Les inconvénients actuels avec AS/400 est que tout est centralisé à l'informatique, et aucun utilisateur ne peut faire ses rapports sans passer par l'informaticien ;

Le serveur n'est plus conforme aux innovations technologiques et ne reflète pas l'attente des utilisateurs ;

Il est incapable de faire imprimer de façon automatique les attestations d'assurances automobiles.

Inadapté pour la gestion du portefeuille de l'assurance maladie assujetti aux fraudes.

Qu'en est-il alors du projet de digitalisation ?

B. Digitalisation du travail à la NIA Assurance.

La technologie évolue, le monde devient de mieux en mieux digital et la NIA Assurances n'a d'autre choix que de suivre cette innovation. C'est pourquoi elle a décidé de se doter d'un logiciel plus performant pour résoudre les problèmes précédemment cités rencontrés avec l'ancien logiciel.

Le nouveau logiciel qui sera bientôt installé s'appelle **ORASS fuite®**. ORASS fuite® est conçu pour concilier la maîtrise des processus de l'assurance avec l'excellence technologique.

Du point de vue processus d'assurance, il répond à des objectifs fonctionnels forts, dont 22 entre autres :

- ✓ Vision client : qui met le client au cœur de la relation avec son assureur ; une vision globale du client, de tous ses contrats, de ses sinistres quels qu'ils soient, de sa valeur (S/P), de son environnement familial, financier, professionnel...
- ✓ L'optimisation du "time-to-market" : le paramétrage d'un nouveau produit, d'un nouveau processus est simple, rapide et traçable.
- ✓ La souscription en ligne.
- ✓ Traçabilité / "auditabilité" : toute transaction est tracée et auditable, avec un système de stockage adapté.
- ✓ Exhaustivité du périmètre de gestion : il a vocation à couvrir tous les processus de gestion de la compagnie et des intermédiaires.

Du point de vue technologique, il s'inscrit dans la logique des objectifs techniques très évolués, notamment :

- ✓ Pérennité : il s'inscrit dans la durée : la refonte d'un système d'information doit perdurer au moins 10 ans à 15 ans
- ✓ SCA labilité : il permet de gérer des plateaux de gestion de 10 à plus de 1000 postes
- ✓ Performance : il est capable pour gérer des forts volumes de produits, contrats, sinistres, reversements, ...
- ✓ Maitrise des coûts de gestion puisqu'en harmonisant les architectures informatiques, chaque investissement est fait une seule fois et fera bénéficier l'ensemble de votre réseau, etc.

Avec ce nouveau logiciel la NIA Assurance entre véritablement dans l'innovation technologique.

La NIA Assurance entretient des relations d'affaire avec plusieurs organes et partenaires

Paragraphe II : Organes et partenaires de la NIA Assurance.

Nous allons tout d'abord présenter un partenaire international très important pour la NIA Assurance qu'est le réseau GLOBUS (A) et en suite présenter les partenaires indispensables pour toutes compagnies d'assurance que sont les intermédiaires et les réassureurs (B).

A. Le réseau GLOBUS

La NIA Assurances est membre du réseau Globus. Globus est un réseau fédéré des compagnies d'assurances couvrant plus de 40 pays dans le continent Africain offrant des produits d'assurances dans les branches vie et non vie. Les compagnies membres font partie des meilleures compagnies dans leurs marchés respectifs.

C'est un interlocuteur unique qui répond aux demandes sur tout le continent. Il est aussi capable d'offrir des polices et soumissions harmonieuse à travers ses centres d'excellence. Il a pour objectif de répondre aux besoins de la clientèle internationale.

La NIA Assurances en tant que membre reçoit les affaires du Globus de par le monde et cède également la majorité de ses risques en réassurance à la compagnie de réassurance de Globus dénommée Globus-Re. Globus-Re est créée par les membres du réseau Globus avec son siège à Ouagadougou au Burkina Faso. La NIA Assurance maintient d'étroite relation avec d'autres acteurs du secteur.

B. Les intermédiaires et les réassureurs de la NIA Assurance

La CIMA Impose lors de la demande d'agrément pour la création d'une compagnie d'assurance un programme de réassurance. Une fois l'agrément obtenu, en cours d'exercice ce programme reste indispensable pour la survie de l'activité d'assurance et la sauvegarde des intérêts des assurés. C'est pourquoi la NIA Assurance dans son programme de réassurance est en partenariat (en traité de réassurance) avec sept (7) Réassureurs. Il s'agit de :

- ✓ CICA-RE
- ✓ GLOBUS-RE
- ✓ AFRICA-RE

- ✓ SEN-RE
- ✓ NCA-RE
- ✓ AVENI-RE
- ✓ GHANA-RE

Pour ce qui concerne les intermédiaires, NIA Assurance est en partenariat avec plusieurs agences générales et courtiers mise à part ses bureaux directes :

- ✓ Agence WADATA (bureau directe siège)
- ✓ Agence Grand marché (bureau directe)
- ✓ Agence MARADI (bureau directe)
- ✓ Agence TAHOUA (bureau directe)
- ✓ Agence ZINDER (bureau directe)
- ✓ LA COUROUSSOU (bureau directe)
- ✓ Agence PLATEAU (agent général)
- ✓ Agence Alkheri (agent général)
- ✓ Bientôt Wazir (agent général)

Pour les courtiers le principal partenaire est SIRCAO avec des bureaux de souscriptions dans cinq (5) régions du Niger. Il y a également

- ✓ HOGGAR(Courtier)
- ✓ ICAR(Courtier)
- ✓ SAYE/SONILOGA (Courtier)

Pour l'année 2019 ses intermédiaires énumérés ont fait un chiffre d'affaires global de 1 796 127 374 FCFA. Ce qui représente une part importante dans le chiffre d'affaires de la NIA Assurance de la même année qui est de 4 052 127 374 FCFA.

Section II : Travaux effectués et apport du stage à la NIA Assurance.

Pendant une période de trois (3) mois nous avons réalisé de façon pratique certaines tâches techniques et administratives (Paragraphe I) qui nous ont permis d'enrichir notre connaissance théorique et d'acquérir une certaine expérience professionnelle tout au long de notre stage (Paragraphe II).

Paragraphe I : Travaux effectués pendant le stage

Notre stage est écourté à trois (3) mois au lieu de six (6) mois compte tenue de la situation du COVID-19. Pendant ce stage, nous avons effectué des tâches d'ordre techniques d'une part (A) et des tâches d'ordres administratives d'autre part (B).

A. Travaux techniques effectués à la NIA Assurances.

La période de stage étant écourtée ; la durée par département et services l'est également. Nous avons eu à travailler dans les trois (3) départements techniques sus-énumérés plus haut dans des périodes réparties comme suit : trois (3) semaines dans chaque département technique.

Au département contentieux nous avons commencé le 22 juillet 2020 au service **enregistrement et suivi des réclamations** où nous avons procédé à la rédaction des sinistres et à leur enregistrement dans le logiciel de la compagnie et géré les réclamations des assurés et bénéficiaires des indemnités. Pour suivre la logique nous sommes directement passé au **service sinistre corporel**.

Dans ce service notre travail consistait à procéder à l'étude des pièces fournies par les victimes et procéder à l'ouverture du dossier sinistre pour classer les dossiers. Il est important de souligner que nous avons eu la chance de mettre en pratique nos connaissances théoriques relatives aux décomptes des indemnités pour les victimes directes et pour les ayants droits, l'élaborations des quittances, bordereaux et ordres de paiement ainsi que la rédaction des correspondances. Nous avons ainsi terminé notre séjour dans ce département au **service sinistre matériel** où nous avons accompli les tâches similaires à celles du service corporel. Nous sommes ainsi passé au département maladie.

Au département maladie nous avons exclusivement fait du remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques pendant les trois (3) semaines. Le travail consistait à examiner les actes et factures dont le montant total n'excède pas 50.000 FCF et d'établir les bordereaux de règlement sous la supervision du chef de services afin que la victime ou l'assuré se fasse payer immédiatement en espèces à la caisse. Pour les montants excédant 50.000 FCFA le règlement se fait par chèque après visa du chef de département et du directeur technique.

Au département production nous avons eu à faire majoritairement de la production automobile et la production IARD. Nous avons eu également à assister le directeur technique pour la production en assurance caution.

B. Travaux Administratifs et financiers effectués à la NIA Assurance.

Nous avons commencé par le **service financier** où nous avons procédé à l'élaboration des fiches de paiement dépenses ordinaires et des fiches de paiement maladie (factures des cabinets, cliniques et hôpitaux conventionnés). Par la suite nous sommes passé au **service comptabilité**. Dans ce service notre travail consistait à enregistrer les pièces comptables (imputation des comptes sur les fiches d'imputations), vérification des factures et les fiches de paiements correspondants. Nous sommes sortis de ce stage pratique avec une expérience énormes.

Paragraphe II : Apports du stage

Le stage à la Nigérienne d'assurances et de réassurances nous a procuré un enseignement d'une grande importance sur le plan professionnel (A) et sur le plan social (B).

A. Sur le plan professionnel

C'est le lieu de souligner que le stage à la NIA assurances nous a permis de comprendre les contraintes professionnelles relatives à l'activité d'assurance en tant que profession ; mais également de parcourir l'industrie d'assurance qui va de la souscription des polices d'assurance au règlement de sinistre. Ce qui est plus remarquable reste la souplesse et l'adaptation de la technique aux réalités du marché qui reste un défi pour les praticiens d'assurance qui cherchent constamment le juste milieu entre les contraintes commerciales et les contraintes relatives à la réglementation et aux techniques assurantielles. Le second aspect qui nous a marqué est le social.

B. Sur le plan social

« **Le travail et après le travail l'indépendance** » pour citer l'écrivain père de la littérature ivoirienne Bernar B. DADIE pour cette affirmation dont la réalité ne fait aucun doute pour ce qui concerne la libération et l'indépendance économique du travail. Cependant force est de constater que ce n'est pas seulement le travail qui accorde l'indépendance et la joie, mais le cadre de travail. A la NIA Assurances nous avons pu comprendre que le lieu du travail est une autre maison et les collègues de travail, collaborateurs et supérieurs hiérarchiques constituent une autre famille ; d'ailleurs la famille avec laquelle nous passerons plus de temps dans notre vie. D'où l'importance de l'accepter et de tisser de bonnes relations professionnelles et créer un cadre social solidaire et harmonieux pour l'épanouissement de tous. Ainsi les efforts pour un travail bien fait et satisfaisant viennent de soit grâce aux efforts mutuels de chaque employé de la direction générale aux techniciens de surface.

Les techniques d'assurances évoluent et sont de mieux en mieux adaptées aux réalités et besoins du marché, c'est pourquoi pour les pays de la zone subsaharienne comme le Niger. Le défi majeur, objet de préoccupation de tous reste le changement climatique menaçant principalement l'activité agricole. Cela interpelle véritablement les assureurs de la zone en général et ceux du Niger en particulier afin de créer des produits modernes et adaptés aux risques agricoles dont fait face l'agriculture nigérien.

**PARTIE II : ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE ASSURANCE AGRICOLE INDICIELLE AU NIGER**

Le monde depuis l'aube du 21^{ème} siècle fait face à un phénomène naturel très inquiétant. Il s'agit du changement climatique causant des dégâts énormes partout dans le monde et en particulier dans la zone subsaharienne dont le Niger fait partie menaçant ainsi l'activité agricole. Le Niger est très vulnérable aux aléas climatiques en particulier les sécheresses. La sécheresse impacte le secteur agricole, qui affecte le mode de vie et la sécurité alimentaire et freine par conséquent le développement du pays. Au Niger l'agriculture participe à hauteur de 40% aux PIB et occupe 80% de la population rural.⁷Cependant, il peine à prendre son élan à cause des risques climatiques en particulier la sécheresse et les inondations. Cela interpelle énormément les autorités étatiques qui n'interviennent qu'avec les aides et subventions a posteriori. Cette méthode de gestion des risques s'avère inefficace à cause des coûts énormes engendrés et son insuffisance. D'où l'importance de changer de méthode de gestion des risques et nous pensons à l'assurance agricole indicielle.

L'assurance indicielle a connu une croissance rapide au cours de la dernière décennie, en particulier dans les pays en développement. Le principe de l'assurance indicielle est de s'appuyer sur la réalisation d'un événement réputé généré des pertes (indice) et non sur l'évaluation des pertes des individus elles-mêmes. Il est dès lors primordial de s'interroger à savoir quels sont les facteurs favorables pour une faisabilité de l'assurance agricole indicielle au Niger ? et quels sont les défis à relever pour son effectivité ?

Nous allons aborder une approche théorique et méthodologique de cette thématique (Chapitre I) afin de proposer un mécanisme de faisabilité pour la pratique de l'assurance agricole indicielle au Niger (Chapitre II).

⁷Ahamadou MAICHANOU « la micro assurance indicielle au Niger », économie rurale

CHAPITRE I : Approche théorique et méthodique du thème

Pour saisir la quintessence de l'assurance agricole indicielle, il est nécessaire de découvrir ce que renferme la notion même d'assurance agricole indicielle (Section I) avant d'étudier les conditions nécessaires à sa mise en œuvre (Section II)

Section I : Notion d'assurance agricole indicielle

L'assurance agricole regroupe deux notions qui relèvent de deux domaines différents qu'il conviendrait de séparer pour mieux comprendre la relation. C'est pourquoi nous allons en premier aborder l'agriculture et le secteur nigérien en (Paragraphe I) et en suite la notion l'assurance indicielle en (Paragraphe II).

Paragraphe I : Notion d'agriculture et le secteur nigérien.

Nous allons dans ce présent paragraphe définir la notion d'agriculture (A) et décrire le secteur agricole nigérien (B)

A. Notion d'agriculture.

Généralement l'agriculture est une activité ayant pour objet : principalement la culture des terres en vue de la production des végétaux utiles à l'homme et à l'élevage des animaux. Cependant dans le cadre de notre étude cette notion recouvre une acception plus large car ne se limitant pas à l'activité agricole au sens strict du terme mais à l'exploitation agricole. De la chaîne de production à la distribution en passant par la transformation agricole. La FAO⁸ définit l'exploitation agricole comme étant : « une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée, entièrement ou en partie, pour la production agricole, indépendamment

⁸Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

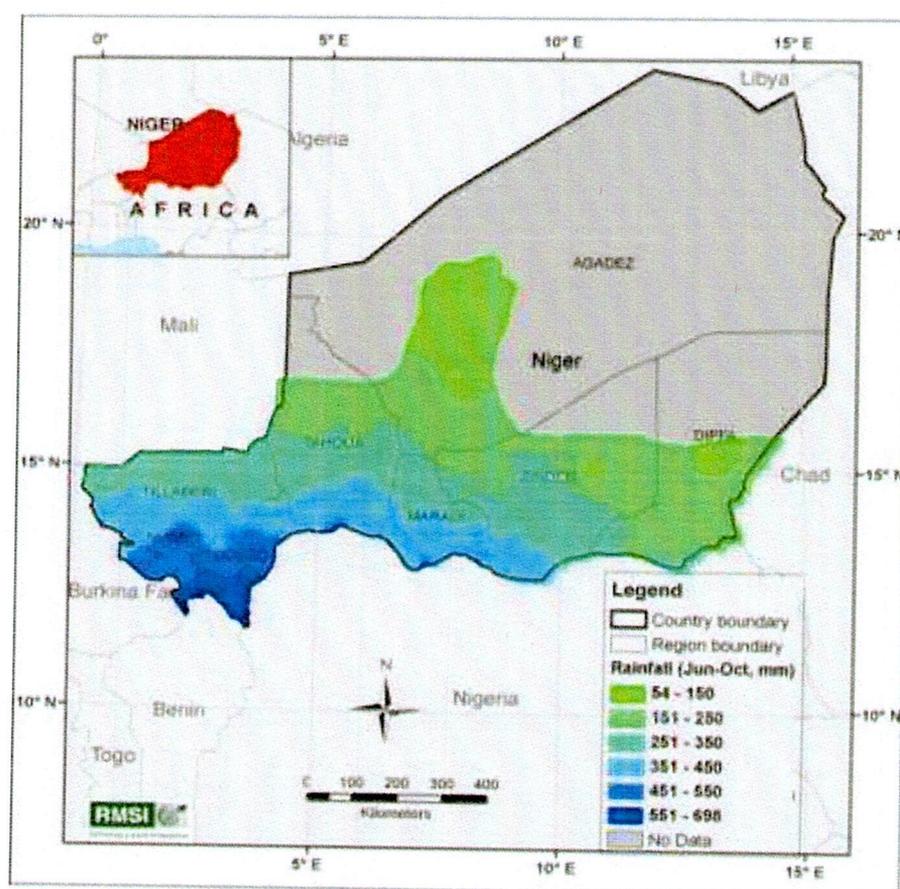
du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particulier ou ménage, par un clan ou une tribu ou une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'Etat. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs situés dans une ou plusieurs régions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que mains d'œuvre, bâtiments agricoles, machines ou animaux de trait utilisés sur l'exploitation »⁹. L'assurance agricole s'intéresse aux risques pouvant toucher tout cet ensemble (l'exploitation, les personnes propriétaires et exploitant) art 55 du code CIMA. Qu'elle est l'état de l'agriculture nigérienne ?

B. Caractéristiques et risques de l'agriculture au Niger

L'agriculture Nigérienne est généralement saisonnière. La saison des pluies s'étend généralement de juin à octobre avec des risques de sécheresse et d'inondations. Les cultures principales au Niger sont (mil, sorgho, niébé, arachide et oignon). Les quelques cultures de contre saison concernent les cultures irriguées le riz, le blé tout au long du fleuve Niger et la culture des produits maraichères (poivron, oignon, tomate, chou, carottes, ail) et quelques cultures fruitières (dattes, agrumes, mangues). Cependant la précipitation varie selon les zones. La Figure 2 ci-après montre que les régions sud-ouest du Niger (régions de Dosso et Niamey) reçoivent les précipitations les plus élevées (environ 690 mm), tandis que les régions du nord (région d'Agadez) et certaines zones de l'est (certaines parties de la région de Diffa) reçoivent les plus faibles précipitations (environ 60 mm) dans la saison de Juin à Octobre.

⁹ Cf. programme du recensement mondial de l'agriculture 2000, collection FAO : Développement statistique numéro 5, FAO, Rome, Page 28.

Figure 2 : Carte de répartition des pluies au Niger



Source : Rapport RMSI

Le risque de sécheresse demeure permanent. Toutes les régions du Niger sont susceptibles de subir une sécheresse mineure (Standard Précipitation Index " SPI " entre -0,5 et -1,0) une fois tous les 3 ans. De même, ces régions sont susceptibles de connaître une sécheresse modérée (SPI entre -1,0 et -1,5) une fois tous les 6 ans, une sécheresse grave SPI (entre -1.5 et -2,0) une fois tous les 16 ans et une sécheresse extrême (SPI <-2,0) une fois tous les 26 ans. On peut aussi observer que certaines parties de Tahoua, Tillabéry et Zinder seront susceptibles de connaître le plus grand nombre d'événements extrêmes de sécheresse (une

fois tous les 16 ans). (Rapport RMSI¹⁰ sur Investissements du Secteur Privé pour Etablir la Résilience Climatique dans le Secteur Agricole Nigérien : Evaluation Commerciale de l'Assurance Agricole). Selon les résultats du RGA/C¹¹ 2005, le Niger comptait 1.627.294 exploitations agricoles regroupant un effectif total de population agricole estimée à 10.108.795 personnes (RECA¹²). En revanche ces exploitations sur le plan économique sont peu performantes à cause des structures de production familiales avec des techniques de culture dépassées et moins rentable sans oublier les risques climatiques.

Pour ce qui concerne le cheptel nigérien, il est constitué de 2,4 millions de bovins ; 4,9 millions de moutons ; 7,7 millions de chèvres, 439 000 chameaux et 106 000 chevaux (Les chiffres concernant les bovins, les chèvres et les moutons peut varier considérablement d'une année à l'autre, car le nombre pléthorique de bêtes entretenues par les éleveurs du sahel est surtout destiné à compenser les pertes éventuelles en cas de sécheresse). (Carnet topographiques).

Les risques auxquels font face l'agriculture nigérienne sont nombreux. Il s'agit de :

La sécheresse : elle constitue le risque le plus redouté au Niger avec des effets très dévastateurs touchant la production végétale qu'animale.

Les acridiens : où criquets pèlerins représentent une menace constante dans le sahel. Ils dévorent tous les végétaux sur leur passage à commencer par les pâturages puis les plantes agricoles affectant considérablement le rendement.

Les maladies du bétail : les principales maladies sont : la pasteurellose, la fièvre charbonneuse et la peste des petits ruminants. Pour ce qui concerne la volaille le risque le plus récurrent est le Newcastle.

Inondations : les inondations surviennent majoritairement en saison des pluies de juillet à Octobre résultant des fortes pluies pendant un laps de temps.

Que regorge la notion d'assurance indicielle ?

¹⁰Cabinet indien d'analyse et de modélisation de risques.

¹¹Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel.

¹²Réseau National des chambres d'agriculture du Niger.

Paragraphe II : Notion d'Assurance indicielle

Pour comprendre la notion d'assurance indicielle il nous faut d'abord comprendre la notion même d'assurance (A) et celle d'indices (B).

A. Notion d'assurance

L'assurance est un mode de gestion de risque parmi tant d'autres comme l'épargne et l'assistance avec la différence que l'assurance est consacrée qu'à la gestion du risque transféré par une personne (assuré) à une entité professionnelle spécialisée dans un cadre réglementaire. Le code des assurances de la CIMA étant silencieux par rapport à la définition de l'assurance il nous incombe donc de nous référer à la doctrine. Ainsi la notion d'assurance regorge deux aspects : juridique et technique. Selon la définition juridique ; l'assurance est « un contrat en vertu duquel un assureur s'engage en contrepartie de la perception d'une prime, à indemniser un assuré des pertes qu'il pourrait subir suite à la survenance d'un sinistre ». ¹³ Cette définition illustre les droits et obligations des deux parties dans un contrat d'assurance. Sur l'aspect économique et technique l'assurance est « l'opération par laquelle un assureur organise en mutualité, une multitude d'assurés exposés à la réalisation de certains risques et indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées » ¹⁴. Dans cette définition l'attention a été particulièrement mise sur la gestion de risque. Dans notre cadre d'étude le risque est basé non pas sur le dommage subi ou redouté par les assurés mais sur un indice permettant de conclure de la réalisation du risque ou pas. Ce qui déroge au principe assurantiel de base (le principe indemnitaire).

¹³ Même source que 16

¹⁴ Définition tirée du professeur Yvonne Lambert-Faivre, droit des assurances, 13ème édition Dalloz, p.41. la définition a été emprunté à P. PETATON : « l'opération d'assurance : définitions et principes » in Encyclopédie de l'assurance, Economica, 1977, P.427

B. Notion d'indices assurantiels

L'indice ou paramètre est une variable qui doit être corrélée avec des pertes et dont le niveau ne peut pas être influencée par les assurés. En agriculture, les indices doivent être parfaitement corrélés avec les rendements agricoles pour éviter le risque de base (l'indemnité d'assurance peut ne pas correspondre aux pertes individuelles). La réduction du risque de base est un élément important pour non seulement gagner la confiance des agriculteurs, mais également pour la survie des assureurs (De Janvry and al., 2010). La différence entre l'assurance agricole indicielle et l'assurance classique (indemnitaire) est que l'assurance agricole indemnitaire vise le risque au niveau individuel, tandis que l'assurance indicielle vise un risque collectif. Les coûts liés à l'expertise des sinistres sont ainsi considérablement réduits dans le cas de l'assurance indicielle. L'assurance agricole indicielle semble plus transparente, car le montant d'indemnisation est connu à l'avance par l'assuré puisqu'il est fonction de l'indice et que ce dernier est porté à la connaissance de tous. Ainsi, le délai de règlement des sinistres est susceptible d'être réduit, car il suffit tout simplement de se référer à l'indice pour déclencher ou non le paiement de l'indemnité. Les coûts administratifs de gestion à long terme sont plus importants dans la forme classique que dans l'assurance indicielle (Nabeth et Levy, 2007). Toutefois, la première année, les coûts peuvent être plus importants pour l'assurance indicielle en raison principalement du volume important de main-d'œuvre en expertise que celle-ci requiert au début. Mais ces coûts décroissent au fil du temps. Il existe moins de risque d'asymétrie d'information en assurance indicielle dès lors que les indices sont objectivement fixés et les niveaux d'indemnisation connus. L'indice demeure ainsi l'élément central de ce type d'assurance. (La micro-assurance agricole indicielle au Niger). Il existe deux formes d'indices : les indices directs et les indices indirects.

- L'assurance indicielle directe est basée sur un rendement moyen par zone, dont l'indice direct est la moyenne du rendement, de la mortalité du cheptel ou des revenus sur un territoire ;
 - L'assurance indicielle indirecte, qui repose sur d'autres types de données sous-jacentes telles que la corrélation entre des indices de précipitation, de température ou de végétation (calculés à partir des données de stations météorologiques ou d'images satellite) et les pertes que les agriculteurs subissent sur le terrain (Sandmark et al., 2014).
- Pour réussir les parties au contrat ; agriculteurs et assureurs doivent se mettre d'accord sur un indice et avoir confiance à cet indice. Ce qui nous conduira à proposer un indice plus

adapter dans le cas du Niger. Qu'elles sont les conditions requises pour la mise en œuvre d'une assurance agricole indiciaire ?

Section II : les conditions de mise en œuvre d'une assurance agricole indiciaire

Mettre en œuvre une assurance agricole indiciaire au Niger tel est le souhait de tous, agriculteurs, assureurs tout comme les organismes internationaux œuvrant pour une auto-suffisance alimentaire dans le monde. Cependant pour implémenter ce type d'assurance il faut des préalables ou du moins la réunion de certaines conditions techniques (Paragraphe I) et une volonté conjuguée des partenaires concernés (Paragraphe II).

Paragraphe I : Plateforme technique et ressources humaines

La mise en œuvre d'une assurance agricole indiciaire partout comme au Niger exige un plateau technique (A) et une ressource humaine qualifiée (B)

A. Plateau technique

Il s'agit principalement des stations météorologiques partout au Niger et en particulier dans les zones réservées à la pratique de l'agriculture afin de faciliter la collecte des données climatiques pour la conception d'un indice fiable et accepté de tous. Pour concevoir un indice il faut au moins des données climatiques respectant certaines conditions :

- Des données météorologiques sur une profondeur historique d'au moins 20 ans,
- Les données manquantes et erronées ne doivent pas excéder 3% de l'ensemble des données disponibles,
- Une station météorologique doit être disponible à proximité de la région ciblée pour le besoin de vérification des données et fournir une solution de recours
- Les techniques d'observation, aussi bien manuelles qu'automatisées, doivent être cohérentes
- Les modifications en termes d'équipement, d'orientation des instruments et de configuration doivent avoir été limitées
- Les procédures d'enregistrement des données météorologiques doivent être fiables,

- Faible potentiel pour toute falsification des mesures (IFC, 2014).

Nous constatons que le Niger dispose des stations météorologiques donnant accès à des données météorologiques et de rendement sur une profondeur historique supérieur à 20 ans permettant de développer un produit d'assurance agricole indicielle. En effet le Niger dispose de 15 stations météorologiques et 154 stations pluviométriques depuis 1982 réparties pour la plupart dans la partie habitée du sud du pays. La partie nord du pays possède un nombre plus faible de stations météorologiques. Bilma et Arlit sont peu peuplées avec des activités agricoles très réduites et ne possèdent qu'une seule station météorologique et deux stations pluviométriques. Ces données ont déjà permis au cours du premier projet pilote sur l'assurance indicielle au Niger qui a été initié par le PNUD « le projet d'adaptation au changement climatiques et de renforcement de la sécurité alimentaire » dans son second objectif ; le développement par (IRI¹⁵) pour le compte du gouvernement du Niger un prototype d'indice de sécheresse qui couvrait le déficit pluviométrique dans quatre (4) communes. Des étapes de validation étaient toutefois nécessaire pour tester et mettre en œuvre ce prototype qui est resté à l'étape conceptuel à la fin du projet.¹⁶ . On peut dire par là que le Niger dispose des données nécessaires mais sont telles suffisantes et adaptées ?

B. Ressources humaines qualifiées

Avoir le matériel technique est une chose, et avoir de la main d'œuvres qualifiés en est une autres. Pour réussir à implémenter l'assurance agricole indicielle, une main d'œuvre qualifiée et disponible s'avère nécessaires.

- Il faut pour ce faire des géographes et météorologues qualifiés et bien formés pour la collecte des données et le suivi par exemple de la pluviométrie à chaque étape de croissance des semences.
- Il faut la présence permanente d'ingénieurs en agronomie bien formés pour ce qui concerne l'influence des aléas climatiques sur la production agricole, animalière et sur les mécanismes de l'assurance agricole indicielle.

¹⁵Institut international de Recherche sur le Climat

¹⁶Tiré du rapport de l'atelier national de partage et de réflexion sur l'assurance agricole indicielle au Niger)

- Il faut des docteurs vétérinaires également bien avisés pour ce qui concerne les pratiques assurantielles et l'enjeu sur le développement du secteur et de l'économie du Niger
- Il faut et surtout des ressources humaines qualifiées en matière d'assurance en générale et sur tout ce qui concerne l'assurance agricole indicielle en particulier compte tenu de sa spécificité.
- Nous ne pouvons pas oublier les actuaires qui doivent également être disponibles et suivre en permanence l'activité afin de modéliser, d'ajuster et adapter les primes aux réalités et aux expériences acquises après la mise en œuvre du projet pilote.

Nous devons noter que le Niger dispose de toutes ces compétences formées par ses universités spécialisées tout comme à l'international. Il suffit juste d'adapter leurs compétences aux exigences du domaine à travers des formations et séminaires. Pour réussir à mettre en œuvre une assurance agricole indicielle au Niger tous les acteurs intéressés doivent conjuguer leurs efforts.

Paragraphe II : Acteurs et partenaires

Nous allons distinguer dans ce paragraphe les acteurs de premier plan (A) des autres acteurs et partenaires (B)

A. Les acteurs de premier plan

Nous avons choisi de les appeler acteurs de premier plan ou acteurs directs car ils sont directement intéressés par l'assurance agricole ou seront les bénéficiaires directs en cas de réussite du projet. Il s'agit notamment des assureurs, des organisations d'agriculteurs ou agriculteurs et l'Etat.

✚ Les assureurs ;

Les assureurs doivent se mobiliser, s'engager à investir dans l'assurance Agricole indicielle au Niger pour tirer le profit sur un marché nouveau non exploité afin de réduire la dépendance des compagnies au produits d'assurance automobile. Ainsi une étude menée par l'International Financial Corporation (IFC) sous l'égide de la Banque Mondiale en 2013 au Niger pour évaluer les potentialités de développement d'un marché d'assurance agricole

ressort que 50% des personnes interrogées déclarent être favorables à l'achat d'une assurance agricole si le montant de la prime était fixé à USD 25 par hectare soit environ 16 000F CFA. Ce qui signifie que le besoin d'assurance est exprimé également par les agriculteurs. Ce besoin ajouté aux pressions des banques et des sociétés de microfinance qui exigent une garantie pour leurs financements ne fera qu'agrandir le nombre de potentiels assurés dans ce secteur. Cependant compte tenu de leurs faibles capacités financières (assureurs) il est important de s'interroger sur la forme à adopter pour pratiquer l'assurance agricole indicielle au Niger. Faut-il ouvrir une fenêtre d'assurance agricole indicielle pour les compagnies existantes désirant obtenir l'agrément dans cette branche ou faut-il unir la force des compagnies nigériennes sous forme de pool ou créer complètement avec l'appui de l'Etat une compagnie spécialisée en assurance agricole comme ce fut le cas de la CNAAS ? la question laisse suspendre un débat même chez les experts en assurance indicielle. Nous pensons qu'à voir le risque de covariance relatif au risque agricole il faut séparer l'activité d'assurance agricole de celle des compagnies déjà existantes. Donc soit créer un pool d'assurance agricole ou emboîter le pas à l'Etat sénégalais en créant une entreprise spécialisée à l'image de la CNAAS qui reste un exemple de réussite en matière de pratique de l'assurance agricole dans la zone CIMA¹⁷. La spécialisation favorisera également ou du moins facilitera la subvention des primes par l'Etat qui sera également actionnaire et organe de tutelle.

Pour ce qui concerne l'agrément ; l'assurance agricole indicielle n'est exercée que dans le cadre de la micro-assurance agricole (code CIMA art 705 alinéas 2) « ces risques agricoles peuvent être souscrits sur une base indicielle ». Que l'on opte pour une nouvelle compagnie spécialisée ou pour l'ouverture des fenêtres d'assurance agricoles indicielles ; il va falloir conformément à l'article 717 LIVRE VII (micro assurance) du code CIMA demander un agrément pour la branche six (6) 'Autre assurance agricole' avant de commencer par exercer légalement dans cette branche. Les assureurs doivent se faire accompagner par des réassureurs spécialisés comme MANDA-RE.

¹⁷ Conférence Inter Africaine des Marchés d'Assurance ; organe communautaire législateur du marché d'assurance de ses 14 Etats membres.

✚ Les groupements ou organisations d'agriculteurs.

Les agriculteurs sont les bénéficiaires principaux du contrat d'assurance et doivent faire partie du processus du début jusqu'à la fin pour une meilleure réussite. Ils doivent être réunis sous forme de groupement ou de sociétés coopératives. Au Niger l'acteur clé pouvant jouer ce rôle de rassembleur ou d'institution intermédiaire entre les assureurs et les agriculteurs à mon humble avis est le Réseau national des chambres d'agriculteurs du Niger (RECA) mais également il faut une forte implication de la Direction de l'Action Coopérative et de la promotion des organismes ruraux "DAC/POR" organe responsable de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale d'encadrement des organisations des producteurs à caractère coopératif, mutualiste.

Ces organisations d'agriculteurs vont servir de relais dans la distribution de l'assurance agricole compte tenu de la densité du territoire nigérien et la dispersion des agriculteurs. Ils peuvent en contrepartie bénéficier des commissions d'assurance afin de les motiver à s'investir davantage. L'intérêt est qu'il suffirait par exemple pour l'assureur de convaincre le représentant de la coopérative agricole pour qu'à son tour il fasse adhérer l'ensemble des membres. On peut également s'appuyer sur les financements dont bénéficie les agriculteurs de ces institutions pour leur imposer une assurance agricole comme préalable : cas de la subvention pour l'achat des intrants. L'un des acteurs clés sur lesquels peut s'appuyer les assureurs est la Plateforme Paysanne du Niger (PPN). L'Etat a un rôle très important à jouer.

✚ L'Etat du Niger.

L'Etat doit être en première ligne dans le projet de mise en œuvre de l'assurance agricole indicielle au Niger. La volonté du gouvernement nigérien et son intérêt pour l'agriculture n'est plus à démontrer. On note parmi ses réalisations actuelles l'initiative (3N) les Nigériens Nourrissent les Nigériens qui a contribué parmi tant d'autre à une hausse de la croissance du PIB agricole de 9% et une réduction de 50% de l'insécurité alimentaire.

Dans le processus de développement d'un indice le gouvernement nigérien a pris de l'avant avec le développement d'un indice assurantiel à travers la CNEDD¹⁸ dans le projet d'adaptation aux changements climatiques et de sécurité alimentaire précédemment cité. Cependant ces indices sont en phase de validation jusqu'à présent. Il faut souligner que pour le gouvernement, ce n'est pas le lieu de s'arrêter mais de continuer dans le même sens. Ces indices bien qu'ils ne soient pas destinés à la commercialisation une fois validés pourront être utilisés par les assureurs pour leurs phases pilote.

L'Etat nigérien doit avoir une réelle volonté politique et travailler dans un partenariat public privé pour mettre en place une assurance agricole indicielle et s'engager à financer au moins les 50 % des primes d'assurances sans quoi le projet d'assurance restera un projet ou du moins irréalisable comme ce fut le cas de l'AMAB¹⁹ qui peine à prendre son élan. L'assurance agricole serait un grand atout pour l'Etat dans la prévention des risques agricoles et les fonds qui devront normalement être destinés à subventionner l'aide alimentaire (vente à prix modéré des céréales en cas de mauvaise récolte par exemple) vont désormais servir à subventionner la prime d'assurance agricole. L'Etat interviendrait pour prendre le relais en cas de sinistre de grande ampleur (sinistres systémiques) due aux catastrophes naturelles dépassant la capacité des assureurs. En dehors de ces trois acteurs il y a également d'autres partenaires.

B. Autres acteurs et partenaires

Pour ce qui concerne les autres acteurs nous allons citer les acteurs nationaux (les banques, les sociétés de microfinance.) et les partenaires internationaux (la banque mondiale (BM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN), Organisation des Nations unies pour la Nourriture et l'alimentation (FAO), la Banque Africaine de Développement (BAD)).

¹⁸Conseil National de l'Environnement pour un Développement durable ; une institution de L'Etat nigérienne

¹⁹Assurance Mutuelle Agricole du Bénin.

Les banques sont des acteurs très importants pour la mise en œuvre de l'assurance agricole indicielle. Pour le cas du Niger nous proposons aux acteurs de premier plan de travailler avec les banques et surtout la BAGRI²⁰ qui est déjà une initiative de l'Etat du Niger qui finance le secteur de l'agriculture. L'avantage avec cette banque est qu'elle dispose du réseau de distribution des plus larges possibles au Niger avec 24 agences réparties dans toutes les régions. Ce serait donc une banque de proximité qui servira de relai dans la distribution de l'assurance agricole et ses subventions seront conditionnées par l'acquisition d'une assurance agricole indicielle. Ainsi les fonds mis à disposition des agriculteurs seront sans risque pour la banque car ayant fait l'objet d'assurance. Cela va augmenter énormément la capacité et la confiance de la banque à plus financer le secteur.

Les sociétés de microfinance également joueront le même rôle que les banques surtout que leurs cibles principales sont constituées de la population à faible revenu regroupant généralement au Niger la population rurale à majorité agriculteurs.

Les partenaires internationaux sont importants car ils apportent d'énorme financement pour le secteur. Ils accompagnent les acteurs de premier plan par les financements pour l'acquisition des équipements plus adaptés afin d'accroître leurs réseaux. Ces partenaires apportent également un appui technique et contribuent à la formation et à la sensibilisation des paysans et acteurs sur les mécanismes d'assurance. Quel mécanisme adopter pour la réussite d'un projet d'implémentation ?

²⁰Banque Agricole du Niger

CHAPITRE II : Proposition de mécanisme de faisabilité pour la pratique de l'assurance agricole indicielle au Niger

Le risque agricole au Niger présente certaine particularité compte tenue des facteurs comme le climat et les réalités sociaux économiques. C'est pourquoi nous allons dans ce présent chapitre traiter des conditions d'assurabilités d'un risque agricole au Niger d'une part (section I) et des obstacles à la mise en œuvre de l'assurance agricole indicielle au Niger d'autre part (section II).

Section I : Conditions d'assurabilités d'un risque agricole au Niger.

Nous avons étudié plus haut les indices. C'est l'occasion donc de déterminer l'indice approprié pour le cas du Niger (chapitre I) et la mise en œuvre de l'assurance agricole indicielle (chapitre II).

Paragraphe I : indices adaptés et produits assurables.

Nous aborderons d'abord les indices adaptés (A) et en suite les produits assurables (B).

A. Indices appropriés pour le cas du Niger

Nous avons vu plusieurs indices permettant de mettre en œuvre l'assurance agricole indicielle. Cependant pour le Niger nous pensons à travers les recherches effectuées que l'indice pluviométrique et l'indice de rendement sont mieux adaptés.

Au Niger le risque principal reste la sécheresse. Les cultures sont toujours menacées soit par un déficit pluviométrique soit par un excédent pluviométrique entraînant des pertes de rendements énormes. Aussi il existe une forte corrélation entre la pluviométrie et le rendement agricole au Niger. Donc l'indice pluviométrique consistera à faire des prélèvements à chaque niveau de croissance de la culture afin de déterminer si la pluviométrie est au-dessus ou en dessous du seuil de référence. En effet pour cet indice il faut au préalable déterminer la pluviométrie de référence (pluviométrie estimée nécessaire pour un bon rendement) ; un seuil de déclenchement de l'indemnité (niveau de pluviométrie

à partir duquel on estime qu'il y a perte de rendement) ; seuil d'indemnisation maximal ou limite (il s'agit du maximum d'indemnisation que l'assureur peut payer). L'avantage de l'indice pluviométrique est que l'assurance se base sur des données fiables non susceptible de fraude et l'indemnisation intervient généralement à 45 jours des récoltes. C'est le cas par exemple du programme indien d'assurance agricole indicielle WBSIC²¹(Guillaume HORREARDBIM mai 2010)²². Cependant pour une bonne réussite et afin d'établir une bonne corrélation les stations pluviométriques doivent être à proximité des exploitations. Ce qui n'est pas nécessaire pour l'indice de rendement.

Pour ce qui concerne l'indice de rendement, l'indice à choisir est le rendement moyen départemental à long terme du produit à assurer. Le niveau de couverture est constitué d'un minimum, et d'un maximum de la moyenne historique de rendement retenu. Souvent (50% à 80%). Si le rendement moyen estimé à la fin de la saison est inférieur au rendement moyen départemental des 5 dernières années (rendement moyenne retenu) tout le département est indemnisé proportionnellement à la perte de rendement subie. L'inconvénient de cet indice est que souvent l'évaluation du rendement à la fin de chaque saison est susceptible de fraude et d'incertitude ce qui augmente le risque de base. Aussi l'indemnisation prend beaucoup de temps ; souvent un an après la récolte. Les produits d'assurance indicielle de la CNAAS sont basés sur ces deux indices étudiés. Donc le Niger peut s'inspirer de leurs expériences. Nous allons maintenant voir les produits agricoles assurables au Niger.

B. Produits assurables au Niger

Au Niger les principales cultures sont : le mil, le sorgho, le haricot (niébé), l'arachide et l'oignon. Selon le rapport de IFC ; en se basant sur la vulnérabilité élevée des cultures et la superficie occupée ; on devrait prendre l'arachide, le sorgho, le niébé, et l'oignon pour le projet pilote. Cependant nous pensons que ; bien que l'espace couvert soit énorme la probabilité de réalisation du risque reste également plus élevée. Or nous savons bien que le

²¹Weather Based Crop Insurance Scheme

²²GRET, BIM Paper n°25, « L'assurance agricole indicielle en Inde : NAIS, WBCIS, BASIX, une grande variété d'index et une couverture nationale », May 2010

taux de prime est déterminé en fonction du coût et de la fréquence du sinistre. Cela sous-entend que la prime serait trop élevée pour les agriculteurs. Il serait préférable de commencer par le mil majoritairement consommé au Niger et le niébé afin de favoriser la participation de l'Etat d'autant plus que ses subventions sont destinées en majeure partie à l'achat de ses produits de première nécessité. Ainsi le risque serait moins élevé et progressivement on tendrait avec l'expérience aux risques les plus élevés.

Paragraphe II : Mise en œuvre du contrat d'assurance agricole.

Nous allons voir les garanties adéquates (A) et la tarification (B)

A. Les garanties adéquates

Pour déterminer les garanties adéquates nous allons nous référer au code CIMA pour illustrer le champ de couverture de l'assurance agricole. Il ressort de l'article 55 dudit code que l'assurance agricole couvre la personne de l'agriculteur, son exploitation, sa famille, des personnes vivant sous sa responsabilité, de ses biens, et de sa responsabilité civile recherchée du fait des dommages causés à autrui dans le cadre de son activité agricole. En partant de là ; le projet d'assurance agricole du Niger ne doit pas seulement se focaliser sur les garanties assurance indicielle sécheresse et l'assurance indicielle de rendement. Mais s'étendre en offrant d'autre couverture d'assurance agricole classique tels que : l'assurance sur les bâtiments de l'exploitation, l'assurance mortalité des animaux et l'assurance responsabilité civile des exploitants agricoles. Cela permettra de diversifier le portefeuille de la compagnie pour réduire les risques de perte grâce à la compensation.

B. Tarifications des risques agricoles

Elle revêt une importance capitale. La prime doit être suffisante pour l'assureur afin de lui permettre de couvrir les risques, les charges de gestions et bien sûr faire éventuellement de bénéfices. Pour l'assuré, la prime doit être jugée rationnelle et abordable afin de lui permettre de souscrire aux contrats. Donc l'assureur doit chercher le juste milieu pour satisfaire les deux parties. Pour le calcul de la prime en assurance agricole ; il n'y a pas de méthode actuarielle types. Par exemple pour l'assurance agricole indicielle basée sur le rendement

moyen départemental ; les taux de prime sont calculés sur la base de la variabilité des rendements agrégés départementaux. Par contre pour l'assurance indiciaire sècheresse, le taux de prime est appliqué sur le coût de production de la spéculation (cas de la (CNAAS). Il incombe aux actuaires d'étudier en profondeur les risques assurés et leurs corrélations avec les dommages afin de calculer et modéliser la prime. Cependant il faut noter que la mise en œuvre de l'assurance agricole indiciaire au Niger n'est pas sans obstacle.

Section II : Obstacles à la mise en œuvre de l'assurance agricole indiciaire.

La mise en œuvre de l'assurance agricole indiciaire au Niger n'est pas sans difficulté. C'est pourquoi nous allons relever ces obstacles (Paragraphe I) et donner des perspectives de solutions (Paragraphe II).

Paragraphe I : les obstacles à la mise en œuvre de l'assurance indiciaire au Niger.

Nous allons distinguer les obstacles naturels (A) des autres obstacles (B)

A. Obstacles naturels

Les obstacles naturels concernent le phénomène de changement climatique ; les inondations très récurrentes et la densité du pays. Avec une superficie de 1 267 000 kilomètres carrés répartie en zones climatiques diversifiée (zone sahélo-saharienne 65% du territoire national avec une précipitation de 100 mm/an, la zone sahélo (saharienne 12,2% du territoire national avec des précipitations annuelle comprises entre 100 et 300 mm, la zone sahélo-soudanienne 12,9% du territoire national avec précipitation de 300 à 600 mm au Nord, et la zone soudanienne 0,9% du territoire national avec une précipitation de plus de 600 mm/an) ;(AQUASTAT 2005) il est difficile de déterminer de façon exacte un indice permettant de couvrir tout le territoire.

B. Les autres obstacles

La première contrainte est l'absence des textes réglementaires régissant le domaine de l'agriculture et de l'assurance agricole sur le plan national. Sur le plan technique bien que le Niger dispose des stations météorologiques, ces stations sont insuffisantes, très éloignées les unes des autres. Ce qui ne permet pas de soutenir efficacement le développement des produits agricoles. L'un des problèmes majeurs est l'absence de sensibilisation des agriculteurs et éleveurs sur l'importance de l'assurance agricole et sur les questions climatiques. On note également une dispersion des agriculteurs avec des espaces de culture familiales réduits rendant difficile leurs accès aux informations. Sur le plan financier les compagnies d'assurance du Niger n'ont pas une capacité financière leur permettant de prendre le devant. Donc il faut véritablement que l'Etat transforme ses projectifs en action. Nous ne pouvons pas passer sous silence l'absence de spécialiste en assurances agricole au Niger.

Paragraphe II : perspectives de solutions.

Nous allons répartir les solutions en deux catégories : les solutions à court et moyen termes d'une part (A) et les solutions à long termes d'autre part (B).

A. Les Solutions à court et moyens termes.

Nous proposons pour faciliter la réalisation du projet :

- Une coordination entre les assureurs du marché et l'Etat afin de mettre en place une compagnie d'assurance agricole.
- La mise en place des textes réglementant le secteur agricole nigérien.
- La promotion des sociétés coopératives et des groupements agricoles.
- La validation des indices déjà mise en place.
- La mise en place des modèles de condition générale et de conditions particulières pour la recherche de l'agrément.
- La signature de partenariat entre tous les acteurs concernés

- La sensibilisation de la population sur le fondement et mécanisme de l'assurance agricole indicielle

B. Les Solutions à long terme.

Pour ce qui concerne les solutions à long terme nous proposons :

- La construction des stations météorologique à prélèvement automatique et satellitaire permettant de mieux rapprocher les stations afin de réduire le risque de base.
- L'aménagement par l'Etat des infrastructures de communications
- L'instauration de systèmes technologiques de paiement des primes (les réseaux mobile)
- Chercher une assistance technique permanente avec les partenaires nationaux et internationaux.
- Promouvoir le financement du secteur agricole afin d'améliorer les techniques agricoles et le rendement.

CONCLUSION GENERALE

En somme l'assurance est une technique qui fait appel à d'autres connaissances et d'autres spécialités comme les sciences juridiques, économiques, la mathématique, les statistiques, les probabilités, la comptabilité, les finances et l'actuariat. Ce qui explique la variété des modules de formation à l'institut international des assurances. Cependant on se rend compte que la formation théorique ne saurait être complète sans la formation pratique en compagnie. Le stage à la NIA nous a permis de confronter la formation aux réalités du marché avec les problèmes de la mise en œuvre des dispositions du code CIMA et les exigences du marché avec la pression des actionnaires car faut-il le préciser bien que l'assurance a pour but principal le règlement des sinistres, elle reste et demeure une entité commerciale devant faire de bénéfice sur investissement) la fin de chaque année.

Pour ce qui concerne la mise en œuvre d'une assurance agricole indicielle au Niger, le pays regorge d'énormes potentialités et d'opportunités pour la réalisation d'un tel projet et son impact économique n'est plus à démontrer. Cependant il faut une réelle volonté politique de l'Etat et un engagement coordonné de tous les acteurs intéressés par le secteur agricole au Niger.

BIBLIOGRAPHIE

- (IRAM):, l. d. (Avril 2017). *Evaluation des risques agricoles au Cameroun*.
- Assah, F. (2012). *GIIF. Leçon, expérience de la première décennie de mise en oeuvre et perspectives*. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- Barberousse, G. (2016). L'ASSURANCE EN AFRIQUE :UN FUTUR A CONSTRUIRE, Croissance économique Risques climatiques Mobilisation de l'épargne Couverture maladie Réseau mobile. *LA REVUE DE PROPARGO*.
- Cherif, B. (2012). *Les assurances agricoles en Algérie :état des lieux et perspectives de développement*. (FANAF, Interprète)
- DIAO, P. M. (s.d.). *STRATÉGIE D'INTERVENTION DE LA BOAD DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE RÉCOLTE DANS LA ZONE UEMOA*.
- Dick, A. S. (2018). *ASSURANCE AGRICOLE AU BURKINA FASO, Défis et Perspectives*.
- Grandolini, G. ((2010-2015)). *Mecanisme Mondial pour l'assurance indicielle (GIIF) dans les pays de l' ACP*. GROUPE DE LA BANQUE.
- HORREARD, G., OGGERI, B., & ROZENKOPF, I. (2010). L'assurance agricole indicielle en Inde :NAIS, WBCIS, BASIX, une grande variété d'index et une couverture nationale. *BIM n° - 25* .
- IFC. (2013). *Implication du secteur privé pour renforcer la resilience de l'agriculture du Niger au changement climatique:évaluation du marché de l'assurance agricole* . Banque mondiale.
- KACEM, N. (2012). *Introduction au forum sur les etats généraux de l'assurance agricole (Le secteur agricole en Afrique de l'Ouest-Importance, défis, contraintes et financement)*. Abidjan, côte d'Ivoire .
- KOLOMA, Y. (2013). *MICROASSURANCE ET VULNERABILITE DES MENAGES AU BURKINA FASO*.
- l'élevage, M. d. (2011). plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA). BENIN.
- Maichanou, A. (2017). la microassurance agricole indicielle au Niger.(Agricultural Index-Based Micro-assurance in Niger). *Economie rurale*.
- Martin, K. K. (s.d.). L'EXPERIENCE IVOIRIENNE EN ASSURANCE AGRICOLE., (p. Côte d'Ivoire).
- NASRI, M. (2012). *Assurance Agricole en Tunisie*.
- NDIAYE, M. A. (2012). *L'Assurance agricole dans l'espace FANAF L'expérience sénégalaise*. Abidjan, Côte d'Ivoire.
- ONATE, S. (2012). *Les organisations de producteurs en Afrique de l'ouest et du centre: attentes fortes, dures réalités. cas du Burkina Faso*. iram.

P. Hazell, J. A. (2010). L'ASSURANCE BASÉE SUR UN INDICE CLIMATIQUE: POTENTIEL D'EXPANSION DE DURABILITÉ POUR L'AGRICULTURE ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE EN MILIEU RURAL. *FIDA*.

Table des matières

DEDICACES	i
REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES ABREVIATIONS	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES FIGURES	vii
RESUME	viii
ABSTRAT	ix
SOMMAIRE.....	x
INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE I : APERÇU DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL.....	3
CHAPITRE I : l'entreprise et son secteur d'activité	4
Section I : Présentation de la Nigérienne d'assurances et de réassurances.....	4
Paragraphe I : Historique, mission et objectifs de la (NIA)	4
A. Historique de la Nigérienne d'assurances et de réassurances	4
B. Mission et objectifs de la Nigérienne d'assurances et de réassurances.....	5
Paragraphe II : statistiques de la Nigérienne d'assurances et de réassurances.....	6
A. Evolution du chiffre d'affaires de la Nigérienne d'assurances et de réassurances	6
B. Les agrégats de la NIA Assurance.....	10
Section II : Description de la structure sociale de la Nigérienne d'assurances et de réassurances (NIA).....	14
Paragraphe I : Organisation et fonctionnement de la NIA	14
A. Organisation de la NIA Assurance	14
B. Fonctionnement des organes de la NIA Assurance	16
Paragraphe II : Produit commercialisés par la NIA Assurance et circuit de commercialisation.	18
A. Produits commercialisés par la NIA Assurance	18
B. Circuits de distributions des produits de la NIA Assurances	19
CHAPITRE II : Cadres du stage à la NIA Assurance.	20
Section I : Outils de travail et rapport entre les différents organes et partenaires de la NIA Assurance.	20
Paragraphe I : Outil principal de travail à la NIA Assurances.	20
A. Logiciel de travail à la NIA Assurance.	20

B. Digitalisation du travail à la NIA Assurance.....	21
Paragraphe II : Organes et partenaires de la NIA Assurance.....	23
A. Le réseau GLOBUS	23
B. Les intermédiaires et les réassureurs de la NIA Assurance.....	23
Section II : Travaux effectués et apport du stage à la NIA Assurance.	24
Paragraphe I : Travaux effectués pendant le stage.....	25
A. Travaux techniques effectués à la NIA Assurances.	25
B. Travaux Administratifs et financiers effectués à la NIA Assurance.	26
Paragraphe II : Apports du stage.....	26
A. Sur le plan professionnel	26
B. Sur le plan social	27
PARTIE II : ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE	
ASSURANCE AGRICOLE INDICIELLE AU NIGER	28
CHAPITRE I : Approche théorique et méthodique du thème	30
Section I : Notion d'assurance agricole indicielle.....	30
Paragraphe I : Notion d'agriculture et le secteur nigérien.....	30
A. Notion d'agriculture.	30
B. Caractéristiques et risques de l'agriculture au Niger.....	31
Paragraphe II : Notion d'Assurance indicielle	34
A. Notion d'assurance	34
B. Notion d'indices assurantiels.....	35
Section II : les conditions de mise en œuvre d'une assurance agricole indicielle	36
Paragraphe I : Plateforme technique et ressources humaines.....	36
A. Plateau technique.....	36
B. Ressources humaines qualifiées	37
Paragraphe II : Acteurs et partenaires	38
A. Les acteurs de premier plan	38
B. Autres acteurs et partenaires.....	41
CHAPITRE II : Proposition de mécanisme de faisabilité pour la pratique de l'assurance	
agricole indicielle au Niger.....	43
Section I : Conditions d'assurabilités d'un risque agricole au Niger.....	43
Paragraphe I : indices adaptés et produits assurables.....	43
A. Indices appropriés pour le cas du Niger	43
B. Produits assurables au Niger	44

Paragraphe II : Mise en œuvre du contrat d'assurance agricole.....	45
A. Les garanties adéquates	45
B. Tarifications des risques agricoles.....	45
Section II : Obstacles à la mise en œuvre de l'assurance agricole indicielle.....	46
Paragraphe I : les obstacles à la mise en œuvre de l'assurance indicielle au Niger.....	46
A. Obstacles naturels.....	46
B. Les autres obstacles	47
Paragraphe II : perspectives de solutions.....	47
A. Les Solutions à court et moyens termes.....	47
B. Les Solutions à long terme.....	48
CONCLUSION GENERALE.....	49
BIBLIOGRAPHIE.....	Erreur ! Signet non défini.
Table des matières	52

